

A S S E M B L E E L I B R E D E S E T U D I A N T S

Une Assemblée libre des Etudiants s'est constituée le 14 novembre. Ses buts sont de poursuivre dans un débat démocratique la critique de l'Université au travers d'un mouvement indépendant qui ne soit intégré à aucune institution officielle.

Nous ne prétendons pas représenter l'ensemble des étudiants, mais créer un lieu de réflexion libre et d'action.

- Nous ne refusons pas cette évidence: les problèmes de l'Université sont ceux de l'éducation en général, ce sont donc des problèmes politiques.
- Nous sommes décidés à obtenir et faire respecter les droits suivants: droit à l'information, droit de réunion à l'intérieur de l'Université, droit d'expression. Nous nous préoccupons aussi de les garantir aux étrangers.
- Nous décidons d'ouvrir l'ALE à tous ceux qui participent à l'instruction publique (Conseiller d'Etat, professeurs, assistants, gymnasiens), et de leur permettre de distribuer une large information. Nous appuyerons leurs revendications. D'autre part, nous garderons des contacts étroits avec les mouvements étudiants des autres cantons.
- Nous prendrons position sur trois points précis: la cogestion, la loi sur l'Université, la nouvelle loi sur les Ecoles polytechniques fédérales.

Assemblée libre des étudiants
le 21 novembre 1968

POUR UNE INFORMATION LIBRE A L'UNIVERSITE

Modalités d'application

1. Une demande impérative est formulée pour que cesse le secret de délibération des conseils de facultés et des commissions officielles traitant de problèmes universitaires.

Les étudiants demandent:

- a) Que l'information diffusée aux membres des conseils de facultés avant chaque séance soit également communiquée aux étudiants.
- b) Qu'un rapport de chaque séance soit consigné par écrit.
- c) Que les différents rapports constitués soient assemblés dans des locaux, à disposition permanente des étudiants, afin que ces derniers puissent les consulter quand ils le désirent.

Ces trois derniers points s'appliquent également aux commissions officielles

2. Les étudiants demandent qu'une fois par mois un ou plusieurs membres, siégeant au conseil de faculté, viennent exposer à une assemblée générale des étudiants et des assistants toutes les décisions susceptibles d'être prises.

3. Les étudiants demandent que le conseiller d'état, chef du département de l'instruction publique et des cultes, vienne exposer devant une assemblée générale, une fois par semestre au moins, les directions politiques générales du gouvernement en matière d'instruction publique. Ce point d'information concernera particulièrement le budget alloué à l'université, sa répartition, etc.

4. Estimant que l'information directe est toujours la plus efficace, les étudiants réitèrent la demande faite en juin dernier, à savoir que le droit à l'affichage dans les facultés soit admis par les autorités.

5) Enfin, les étudiants demandent que leur soit accordé sans restriction le droit de réunion dans un local de l'université.

ASSEMBLEE LIBRE DES ETUDIANTS

Ce texte a été approuvé à l'unanimité par l'A.L.E. du jeudi 14 novembre 1968.

21/11/68

DON E

1 7 9 3
=====

"Jamais on ne laboura en France comme en 1793 , après que la terre fut arrachée des mains des seigneurs,"

Michelet

1 8 7 1
=====

LA COMMUNE DE PARIS

" Comme c'est toujours le cas pour les grandes idées , elle ne fut pas le produit des conceptions d'un philosophe , d'un individu : elle naquit dans l'esprit collectif , elle sortit du coeur d'un peuple entier ; mais elle fut vague d'abord , et beaucoup parmi ceux-mêmes qui la mettaient en réalisation et qui donnèrent leur vie pour elle , ne l'imaginèrent pas au début telle que nous la concevons aujourd'hui ; ils ne se rendirent pas compte de la révolution qu'ils inauguraient , de la fécondité du nouveau principe qu'ils cherchaient à mettre à exécution. Ce fut seulement dans le travail de la pensée qui s'opéra depuis que ce nouveau principe se précisa de plus en plus , se détermina et apparut avec toute sa lucidité , toute sa beauté , sa justice et l'importance de ses résultats ."

Kropotkine

1 9 6 8
=====

MAI A PARIS

STRUCTURES PSYCHIQUES ET REVOLUTION

Propositions pour une révolution culturelle élaborées en juin à l'annexe Censier de la Sorbonne .

1. Toutes les notions existantes sont périmées et à repenser .
2. Nos structures psychiques sclérosées et archaïques doivent se saborder pour laisser la place à l'imagination d'un monde nouveau .
3. Le changement n'est pas une fin en soi ; entre la rigidité et l'agitation , il y a une marge suffisante pour tous ceux qui veulent se donner la peine de penser .
4. Pour réapprendre à penser , sabordons-nous en tant qu'individus conditionnés par une classe .
5. Que ceux qui veulent prendre le train en marche se sabordent en tant qu'individus conditionnés par une classe .
6. Les utopistes sont ceux qui croient qu'en changeant les structures sociales , on changera l'esprit des hommes .
7. Toute personne qui prend peur de l'"Aventure" doit savoir qu'elle n'a peur que du changement .
8. Toute personne qui considère l'émotion comme étrangère à la pensée logique doit se défaire immédiatement de cette pensée idéaliste .
9. Tout esprit jeune , encore libre de structures psychiques trop déterminées peut imaginer des idées nouvelles et être créatif .
10. Nous appelons dogme tout ce que nous avons cru jusqu'à présent , et la manière dont nous l'avons cru .

11. Des structures psychiques trop déterminées ne peuvent imaginer de nouvelles structures sociales ; les secondes ne sont jamais que le reflet des premières et réciproquement .
12. Seul l'abolissement de nos structures actuelles de pensée permettra de repenser un monde nouveau .
13. La remise en cause sociale passe nécessairement par la remise en cause personnelle et réciproquement .
14. L'attitude critique est la seule attitude dogmatique à apprendre à conserver .
15. Tant que l'on est réactionnel , ou dans l'opposition , c'est-à-dire dépendant hiérarchiquement de ce qui existe , on ne peut progresser ou inventer ; on ne fait que reproduire en miroir ce que l'on condamne .
16. Toute création nouvelle doit comporter des éléments anti-sclérosants, agissant par réaction réflexe .
17. La révolution ne se fera pas uniquement en laissant les gens discuter sans direction , alors qu'on leur demande de faire par là quelque chose qu'ils n'ont jamais appris : une participation à une créativité de groupe .
18. La révolution ne se fera pas en laissant sortir hors de soi , d'une façon anarchique tout ce qui a été refoulé depuis des mois ou des années .
19. Demander aux hommes de faire du jour au lendemain ce qu'"on" s'est bien gardé de leur apprendre jusqu'à présent est une preuve d'insuffisance de réflexion critique .
20. Il faut former des animateurs de discussion , capables de faciliter le processus de communication et de dialogue dans de multiples petits groupes de discussion .
21. Cessons de reconnaître les "Personnalités" pour mieux reconnaître les personnes .
22. Tant que nos structures mentales seront inchangées , le goût du pouvoir, X restera le pire fléaux de toute société . Faisons en sorte que chaque leader ne puisse rester trop longtemps en place , compte tenu d'un seuil d'efficacité .

Le C A C A ne présentera pas ces propositions sous forme de MOTIONS (il ne les approuve pas forcément toutes , elles sont à discuter) .

Le C A C A espère que chacun y réfléchira à l'occase ...

LOI SUR LES ECOLES POLYTECHNIQUES

Art. 10 : Les associations reconnues par les écoles expriment l'opinion des étudiants sur les sujets concernant celles-ci.

Conseil Fédéral (déclaration du 27 nov. 1968) :

"...La nouvelle loi s'inspire de la loi précédente (de 1854!)... La principale innovation qu'elle apporte est d'accorder aux étudiants le droit d'exprimer leur opinion au sujet des problèmes de leur école, les mettant ainsi sur le même pied que le corps enseignant..."

M. Cosandey, directeur de l'EPFL, ex-dirigeant dans l'industrie :

"...L'objectivité demande une information exacte (...) Mais le renseignement exact demande la confiance (...) Comment établir ou renforcer cette confiance? Au premier chef par plus de clarté. Clarté chez les étudiants en ce qui concerne les motivations qui sont les leurs aujourd'hui. Si l'on veut comprendre le mouvement étudiantin moderne, il faut connaître fondamentalement le credo de la jeunesse (...) Il faut donc se mettre à l'oeuvre pour étudier ce problème et pour cela nous avons besoin de la psychologie (...) pour une dissection des différents credos possibles..."

Aujourd'hui, les étudiants des écoles polytechniques de Lausanne et de Zurich se prononcent sur la nouvelle loi et sur le lancement d'un référendum.

Cependant, ils ne sont pas les seuls concernés par cette loi puisque, selon les avis officiels (not. M. Tschudi), elle est destinée à devenir le modèle sur lequel fonctionneront les universités cantonales. Les étudiants de Neuchâtel, Fribourg, Bâle, l'Université de Zurich etc. l'ont bien compris en se prononçant contre la loi et pour le référendum.

La loi, précisée par l'ordonnance (les textes complets seront disponibles à la permanence de l'ALE), institue un pouvoir fort, concentré, contrôlé par l'industrie. Au sommet de la structure hiérarchique et directement chapeauté par le gouvernement, le conseil des écoles fédérales est l'organisme directeur qui détient en fait tout le pouvoir de décision et par lequel passe toute initiative. Outre 6 membres (dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils seront les représentants de la grosse industrie), le conseil se compose d'un président (M. Burkhart actuel président du conseil de l'EPFL) et de deux vice-présidents (M. Hauri pour Zurich et M. Cosandey pour Lausanne) chacun directeur d'une des deux écoles et disposant à ce titre de prérogatives propres (not. en ce qui concerne une structure disciplinaire et répressive adéquate.)

En dessous, une cloison étanche: ni les professeurs, ni les assistants, ni bien sûr les étudiants ne peuvent participer aux décisions les concernant. Ils peuvent "être consultés" mais toutes leurs propositions doivent faire le va-et-vient d'une voie hiérarchique obligatoire (4 échelons entre la base et le directeur!). Ces propositions sont examinées dans le secret des délibérations du conseil, sans que des représentants des professeurs ou des étudiants puissent même assister aux négociations. C'est la participation rentable!

Quant aux prérogatives des étudiants, dont on parle comme s'il s'agissait de l'octroi des droits civiques aux noirs, l'article 10 (cf. plus haut) n'introduit aucune innovation (statut actuel des AGE), si ce n'est que le pouvoir se réserve de reconnaître les associations et de définir les sujets sur lesquels elles auront le droit de s'exprimer!

Aux étudiants qui critiquent cette structure, l'on répond en invoquant le fonctionnement de celle-ci: "...La loi n'est pas parfaite, bien-sûr, rien n'est parfait... Mais elle est très souple (ce qui est tout-à-fait faux, ainsi que le démontre l'ordonnance), et de toute manière on pourra la modifier, elle n'est qu'une première ébauche (comme peut-être l'ébauche précédente de 1854! A quand la prochaine étape?) Enfin, l'on nous assure que tout ira bien et que le pouvoir central défendra toujours les intérêts de la base, pour autant que la confiance soit établie. (Confiance à sens unique de bas en haut, car les dirigeants n'ont nul besoin quant à eux de faire confiance aux étudiants pour prendre toute décision qu'ils jugeront utile!) En somme, on nous assure que la monarchie sera éclairée, et l'on nous propose de lui faire un chèque en blanc!

La meilleure preuve que cette confiance est actuellement impossible réside dans la façon dont sont intervenus, lors du débat à l'EPUL sur la loi et le référendum, la direction et le corps enseignant (en partie du moins).

Aussi loin qu'on remonte, le corps professoral ne s'est jamais montré très empressé d'établir des liens d'information ou d'action avec les étudiants (si ce n'est en juin dernier où il s'agissait pour eux de reprendre la direction du mouvement.) Au contraire: Abstentions massives à des réunions d'information, non-réponse générale à des questionnaires de l'AGEPUL, secret des délibérations de conseils de professeurs ou de commissions de réforme, etc etc.

Or, dès que la menace d'un référendum se précise (décision des délégués du 22.11) la direction et le conseil des professeurs s'agitent brusquement: le 24, dans une assemblée où il a été invité par les étudiants, M. Cosandey assisté d'un juriste donne un "avis personnel" tendancieux. Le lendemain, ils suppriment les cours et réunissent les étudiants et les assistants, en compartiments cloisonnés, pour eux-mêmes "faire l'information". A la suite de quoi ils leur demandent de se prononcer, ce que certains acceptent de faire immédiatement (larges échos dans la presse du vote des électriciens), alors que la majorité refuse cette intrusion des professeurs et décide d'attendre le scrutin organisé les 2 et 3 déc. par l'AGEPUL.

Durant toutes ces péripéties, les autorités et les professeurs (certains d'entre eux du moins) n'ont pas craint d'user de leur autorité pour créer un climat de pression peu favorable à une information objective. Il n'est guère difficile de semer le doute pour reprendre une situation en mains, lorsqu'on détient le pouvoir, l'information, et que l'on choisit le terrain où situer le débat. Parmi les arguments avancés par eux et propres à maintenir l'embarras, nous retenons notamment:

- Le chantage sur le rachat de l'EPUL par la confédération: L'on commença par prétendre tout de go que l'EPUL risquait bien de rester cantonale. Des délégués étant tombés de haut lieu, l'on devint moins formel: l'on se contenta d'affirmer que seul le développement à Dorigny serait suspendu, avec à la clé la conclusion d'une déclaration du gouvernement propre elle aussi à entretenir la confusion, et à laquelle l'UNES s'est empressée de s'opposer.
- On nous indiqua que l'opposition à la loi servait les intérêts protectionnistes (à l'égard de la Suisse Romande) de certains industriels alémaniques. En fait, la grosse industrie sera précisément au poste de commande des EPUL.
- La "promotion de notre EPUL" fut présentée comme le but suprême de l'alliance direction-enseignants-étudiants, sur ce point opposés aux sorniois desseins des Suisses-totos: On montra même comment l'AGEPUL était inféodée à Zurich! Ainsi pas de risque que les étudiants d'ici et de là-bas s'aperçoivent qu'ils sont tous dans le même sac, face au pouvoir universitaire.

Face à une telle situation, il ne s'agit pas de maintenir le débat au seul problème d'un moyen d'action. S'il comportait des inconvénients sérieux, le référendum "a créé un vaste mouvement d'information, de prise de conscience et de participation point incontestablement positif." (tract du Comité d'Action pour la Réforme de l'Enseignement à l'EPUL du 27.11) Quel que soit le résultat de cette action, tous les étudiants doivent réfléchir sur les conséquences (et les causes) de la transformation de l'université amorcée d'une telle manière. Et ensuite trouver les moyens de mobilisation et d'action pour défendre (et définir) leurs intérêts.

LA JEUNESSE ET L'EPOQUE CONTEMPORAINE

1. Depuis la fin de la première guerre mondiale et surtout après la seconde, partout dans le monde occidental, se développe l'idée qu'il y a une crise de la jeunesse. Cette idée est devenue commune et générale dans tous les pays capitalistes au cours des dix dernières années. Cette "crise de la jeunesse" se manifeste par la négation brutale des valeurs morales élaborées et admises par la bourgeoisie. Des noms, des épithètes font recette : Les inadaptés sociaux, les J3, les blousons noirs, les dragueurs. Mais il est vain d'en chercher l'explication dans un quelconque conflit des générations. En réalité cette "crise de la jeunesse" n'est qu'une des nombreuses manifestations du bouleversement et de la métamorphose du monde moderne.

2. Il y a aujourd'hui de nombreuses crises : la crise du colonialisme, la crise de la civilisation occidentale, la crise de l'autorité, la crise de la démocratie, etc., parmi lesquelles, la crise de la jeunesse. Ces crises sont en réalité celles de la société capitaliste contemporaine. C'est la crise d'une humanité arrivée au stade de la possibilité matérielle d'offrir l'abondance, la sécurité et l'épanouissement spirituel et complet à tous les hommes dans le travail créateur et dont les structures sociales périmées empêchent ou retardent ce bond prodigieux en avant dans la libération de la personne humaine.

Ces crises ont été résolues dans une série de nouvelles structures économiques, sociales et politiques : l'édification du socialisme. Elles sont en voie de résolution dans une série d'autre pays (pays en voie de développement) qui brisent les chaînes du vieux monde capitaliste. Ces crises se manifestent de façon aigue et morbide dans les pays capitalistes les plus riches et cette crise du capitalisme reflète une crise de la jeunesse.

3. L'époque actuelle est avant tout caractérisée par un fait nouveau : les pays qui ont fait la révolution socialiste jouent un rôle économique, politique, social et moral de plus en plus déterminant dans les relations internationales. Avec la construction du communisme en U.R.S.S. et à sa suite, dans les autres pays socialistes, le camp socialiste est appelé à jouer le rôle décisif au cours des prochaines années.

4. Cette époque prodigieuse ouvre une exaltante perspective à l'humanité, la possibilité, tenue au départ, de plus en plus grande par la suite de mettre fin à jamais aux guerres mondiales, de limiter, d'arrêter et finalement d'éliminer la guerre comme moyen de résoudre les questions litigieuses entre les Etats. Ajoutons que la paix, loin de nuire aux forces révolutionnaires est au contraire une des causes de l'affaiblissement du capitalisme.

5. Une autre perspective exaltante s'ouvre également à l'humanité : la possibilité d'éliminer définitivement et radicalement la question de la faim qui tenaille encore plus de la moitié des hommes. Cela, grace à la liquidation complète du colonialisme et à l'édification par les pays ex-asservis d'une économie libre et indépendante.

6. Cette époque prodigieuse ouvre une troisième perspective exaltante à l'humanité : celle de remplacer le capitalisme dans une brève période historique par le régime où les maîtres seront ceux qui travaillent, Ce sera le socialisme, première étape vers le communisme.

Au fur et à mesure du développement impétueux du camp du socialisme, de la lutte pour la paix, de la lutte anticolonialiste et antiimpérialiste, de la lutte ouvrière et paysanne, apparaissent des formes et des méthodes nouvelles et diverses pour réaliser cette solution. Cependant, son contenu reste toujours le même : il ne peut être que la prise du pouvoir politique par la classe ouvrière et laborieuse pour en finir avec l'exploitation de l'homme par l'homme et par la destruction des fondements de la puissance capitaliste actuelle : la propriété privée des grands moyens de production.

La jeunesse et l'époque contemporaine (Suisse)

6. Dans notre pays, le développement des monopoles et la concentration accélérée des moyens de production aux mains d'un nombre sans cesse restreint de financiers empêchent un développement impétueux des conditions de vie de la classe ouvrière et porte atteinte aux intérêts d'un nombre sans cesse grandissant de classes sociales.

Les paysans soumis aux usines alimentaires des machines agricoles et d'engrais tout autant sinon plus qu'aux propriétaires de la terre, les petits commerçants, les petits artisans éliminés ou soumis aux entreprises géantes du commerce et de l'industrie; les professions libérales et scientifiques ravalées chaque jour un peu plus au rang de simples appendices des grandes sociétés privées et jusqu'aux petits et moyens capitalistes qui ne se maintiennent en activité qu'en acceptant la tutelle des banques, autant de victimes désignées aux coups des maîtres de l'économie. Les monopoles capitalistes apparaissent ainsi de plus en plus comme l'ennemi commun de tout le peuple.

De cette nouvelle situation est née la possibilité réelle, objective, immédiate d'unir l'ensemble de la population autour de la classe ouvrière pour mettre à la raison le pouvoir des monopoles. Il est possible que cette union devienne tellement puissante qu'elle isole les monopoles sur le terrain national et international à un point tel qu'ils ne puissent utiliser le fascisme, la guerre civile pour s'opposer au progrès et aux transformations sociales décisives.

7. Cette époque est le point de départ de la plus grandiose épopée de toute l'histoire humaine, celle où l'homme dominant de plus en plus sa propre histoire se fixe pour tâche de :

- prolonger en moyenne la vie de l'homme jusqu'à 150 ans, vaincre la vieillesse, la maladie et la fatigue, rendre la vie en cas de mort prématurée ou accidentelle;
- mettre au service de l'homme toutes les forces de la nature, l'énergie du soleil, du vent, de la chaleur du sous-sol;
- prévoir et rendre définitivement inoffensives les calamités : inondations, ouragans, éruptions volcaniques, tremblements de terre;
- fabriquer dans les usines toutes les substances connues sur la terre jusque et y compris les plus complexes;
- élever de nouvelles races d'animaux et de nouvelles espèces de plantes, qui se développeraient plus rapidement et dont le rendement pour l'économie nationale serait plus grand;
- réduire, adapter, mettre en valeur les régions inhabitables, les marais, les montagnes, les déserts et peut-être le fond des mers;
- apprendre à gouverner le temps, à régler le vent et la chaleur comme on règle les cours d'eau aujourd'hui, à déplacer les nuages, à commander la pluie et le beau temps, la neige et la chaleur;
- la conquête du Cosmos, inaugurée par l'URSS, atteste que ces rêves deviennent des perspectives tout à fait raisonnables dans la mesure où la science se libère des entraves capitalistes;
- enfin, cette époque nous permettra de promouvoir l'éducation à un point tel que l'homme se sentira un "être complet" que nulles considérations matérielles ne l'empêcheront d'atteindre les plus hauts niveaux de la culture et que la morale, débarrassée des préjugés bourgeois, fera de l'homme non plus un loup pour ses semblables, mais un véritable frère.

8. Après la victoire définitive de la paix, la transformation socialiste de la société toute entière, le passage général au communisme, disparaîtront les unes après les autres, toutes les mutilations physiques et morales de l'homme.

La jeunesse et l'époque contemporaine (suite)

8. Cette époque prodigieuse inaugure la naissance d'un homme nouveau où de l'épanouissement complet de la personne humaine jailliront en abondance les dons humains qui se manifesteront dans le travail, libre et créateur.
9. Ces perspectives exaltantes ne se frayeront cependant pas la voie automatiquement sans lutte, les obstacles sont nombreux. Pour les surmonter un effort soutenu devra être fait par les peuples. Nous voulons participer à cet effort.
10. L'obstacle principal, c'est la résistance acharnée, désespérée des maîtres du vieux monde à la réalisation pratique de la coexistence pacifique, du désarmement général total et contrôlé. Certains, de moins en moins nombreux, mais puissants tout de même, pensent qu'il faut maintenir la guerre et la menace de guerre comme moyen de résoudre les problèmes posés par les relations entre Etats. La lutte pour la paix est aujourd'hui le terrain de combat le plus important, celui où la lutte des classes* de plus en plus acharnée. * devient
11. Un autre obstacle est la résistance des forces capitalistes à la démocratisation de la vie des Etats, leur volonté d'éliminer l'influence des peuples et particulièrement de la classe ouvrière sur les décisions du gouvernement. Elle se manifeste par l'influence grandissante des monopoles sur les Etats capitalistes, par les restrictions à la démocratie.
12. La lutte pour la paix, contre le colonialisme, pour la démocratie, sont donc à l'époque actuelle, les manifestations politiques les plus importantes du combat pour le progrès et la libération humaine dans une perspective socialiste.
13. Nous nous battons également sur le plan idéologique contre l'influence néfaste des moyens d'expression de la bourgeoisie qui se garde bien d'éveiller l'intérêt de la jeunesse sur ses droits et ses véritables intérêts, préférant mieux la voir se désintéresser totalement de ces problèmes et se pervertir moralement. Là aussi, nous tentons de réagir efficacement aux gigantesques moyens que possède le capitalisme pour cette oeuvre de démoralisation systématique de la jeunesse.
14. Il nous faut maintenant étudier les problèmes spécifiques de la jeunesse suisse. Une politique tortueuse, sans grandeur et sans perspective, où les passe-droits et l'arrivisme, la platitude devant le mur d'argent règnent en grands maîtres, telle est notre situation. Tout cela tient la jeunesse à l'écart des décisions et des options nationales qui influencent pourtant sur son sort présent et son avenir, lui donne un sentiment de frustration bien compréhensible, et accroît son indignation et son dégoût à l'égard de la politique.

S'emparant de certaines manifestations de révolte, confuses, parfois même perverses d'une part de la jeunesse devant la mesquinerie de la société capitaliste, la grande presse bourgeoise mène une campagne hypocrite et sourde contre les jeunes en influençant les autorités et en les engageant dans la voie des interdits aux jeunes de plus en plus nombreux et de moins en moins efficaces. En même temps se répandent dans le pays des calomnies odieuses qui tentent de donner un monstrueux et faux portrait de la jeunesse : elle vit trop bien, elle ne cherche qu'à s'amuser, à voler, à détruire, elle ne respecte plus rien, ne vaut plus un sou, est pourrie. Cette campagne organisée a pour but d'isoler la jeunesse dans le pays, de la désorienter et de l'opposer aux générations précédentes, selon le bon vieux adage réactionnaire : diviser pour régner.

14. On peut d'ailleurs constater la faillite bourgeoise dans l'éducation de la jeunesse, en particulier celle des organisations religieuses qui se reposent toujours le même problème : comment attirer les jeunes à nous et à l'église ? Quoi d'étonnant à cela quand on sait que le capitalisme n'ouvre aucune perspective, aucun enthousiasme à la jeunesse, sinon celle pour les pays européens de la formation d'une Europe unie, sous la coupe des Adenauer, Ehrhard et de Gaulle !

Quel est le rôle que la jeunesse peut et doit jouer dans les combats à venir ?

Il ne fait pas de doute qu'aujourd'hui la jeunesse est plongée dans une profonde et dangereuse indifférence des problèmes qui devraient la préoccuper.

Notre rôle à nous, jeunes communistes, et pas seulement à nous, mais aussi à toutes les organisations progressistes de la jeunesse, telles les jeunesses socialistes, les jeunesses ouvrières chrétiennes, etc., est de faire rejoindre massivement par les jeunes, le combat ouvrier pour la paix, le progrès social, la démocratie.

Comment pouvons-nous réaliser cette tâche d'honneur ?

I. Donner la possibilité réelle à la jeunesse ouvrière et étudiante de montrer son vrai visage, d'exposer son état et des espoirs, son courage à l'ouvrage, son sens des responsabilités, sa volonté de vivre d'une façon digne et humaine.

II. Organiser son combat pour la satisfaction de ses revendications pour qu'elle reçoive dans la vie du pays, dans la vie des usines, dans la vie des écoles, les responsabilités auxquelles son travail lui donne droit. Pour cela il faut réaliser une véritable démocratisation de l'enseignement, avec des conseils d'école élus par les jeunes qui fréquentent un établissement secondaire et qui, avec l'aide du corps enseignant, élaborent le code de la vie collective de l'école, le fait discuter par tous les élèves et veillent à son respect. Ainsi, on pourra développer l'esprit et l'usage de la démocratie et de la responsabilité.

III. Le capitalisme, dont la philosophie se ramène à "comment gagner beaucoup d'argent sur le dos des autres", est le principal responsable de l'entreprise de perversion morale de la jeunesse. C'est lui qui cultive les plus bas instincts de l'homme, l'individualisme exacerbé, le culte du "superman" du para, de la violence bestiale et du racisme, du mépris de la femme réputée uniquement comme objet à plaisir, etc. En combattant les "interdits aux jeunes", nous combattons le capitalisme et son hypocrisie.

IV. La question des jeunes travailleurs nous préoccupe également. Nous revendiquons pour les apprentis et pour les jeunes jusqu'à 18 ans, 8 heures de travail maximum par jour et la semaine de 40 h.

Une généralisation du crédit d'heures aux travailleurs étudiants le soir d'au moins 50 % des heures de cours, prises pendant leurs heures de travail et payées. L'octroi d'un double pécule pour les vacances, pour les jeunes de moins de 20 ans, apprentis, et un mois de vacances minimum.

Accorder des congés culturels, en sus des vacances, payés, pour les jeunes justifiants d'une activité sur ce plan (par exemple, un jeune responsable dans un mouvement d'enfants ou d'adolescents devant diriger un camp de vacances pour son mouvement, ne devrait pas avoir ce temps pris sur ses vacances).

V. Il faut organiser le combat pour l'élargissement des droits de la jeunesse et de sa participation active à la vie du pays. Nous revendiquons pour cela la création de conseils représentatifs de la jeunesse auprès des autorités communales et cantonales. L'aide effective des cantons et de la confédération aux organisations de jeunesses, sans discrimination, par l'octroi de locaux et de subventions régulières.

À l'armée, nous revendiquons pour les jeunes faisant leur école de recrue et leurs cours de répétitions, la généralisation du paiement intégral du salaire. Il serait en outre normal que l'on accorde la gratuité des transports.

Enfin, il faut empêcher l'obligation pour ceux qui ne le désirent pas de faire une école de cadres. Il faut cependant faciliter pour ceux qui le veulent, mais sans obligation, la possibilité de faire des écoles d'aspirants, en résolvant les problèmes matériels et financiers qui font qu'actuellement l'armée suisse conserve un caractère puissamment réactionnaire, les fils de la classe ~~ouvrière~~

La jeunesse et l'époque contemporaine (suite)

14. ouvrière n'ayant pratiquement pas accès aux grades d'officiers, sans compter la nette discrimination régnant envers ceux qui ont des idées de gauche. Nous réclamons en outre un statut des objecteurs de conscience, chose réalisée depuis longtemps dans d'autres pays.

VI. Il faut aider la jeunesse à utiliser son enthousiasme, son sens de l'honneur, la droiture qui l'anime pour faire progresser la cause la plus belle de toutes : la paix internationale, l'amitié entre les peuples et la cause du socialisme. Pour cela, il nous faut réaliser une unité d'action, Jeune inorganisé qui cherche une solution à tes problèmes et est d'accord avec nous, joins-toi à nous, car comme chacun sait le nombre fait la force et toi appartenant à un autre mouvement, pas toujours d'accord avec nous, aide-nous cependant à réaliser les revendications élémentaires de la jeunesse.

La lutte pour la paix parmi la jeunesse a pris un développement réjouissant en Suisse, après l'organisation des marches de Pâques et a montré que l'unité n'est pas seulement dans les paroles, mais se réalise dans les faits, ce qui se révèle extrêmement payant. La jeunesse a montré là son vrai visage et malgré toutes les chicanes, est restée ferme dans sa détermination.

Il faut continuer et amplifier cette action qui correspond à l'enthousiasme et aux besoins de la jeunesse.

Ce document qui vous a présenté le point de vue de jeunes communistes et jeunes progressistes de notre pays n'a pas la prétention d'être complet et d'avoir cerné tous les problèmes. Si nous avons traité des problèmes touchant spécifiquement aux jeunes, dans l'ensemble, il va sans dire que tout ce qui concerne la vie et les revendications des classes travailleuses ne nous est pas étranger, (le problème du logement, les crédits militaires exorbitants, l'aide aux pays en voie de développement, etc., sont aussi des problèmes qui concernent les jeunes puisqu'ils concernent tout le monde et qu'une prétendue coupure des générations n'existe que dans l'imagination de ceux qu'elle sert).

Ce document ne se propose pas d'être une simple énumération de faits constatés et prouvés ni celle d'un simple cahier de revendications, mais est un appel à une lutte concrète et effective sur tous les plans pour la modification de cette société décadente, que veulent, peut-être inconsciemment, les jeunes d'aujourd'hui.



TRAVAUX PRATIQUES COMPLEMENTAIRES DE LA SEANCE DU 20.2.70 DE LA COMMISSION TRIPARTITE DE L'INSTITUT DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET INTERESSANT LES ETUDIANTS DU 6^e SEMESTRE

Composition de la commission :

Président : Prof. Ch. Haenny
Présents : Dr. R. Weill, chargé de cours, Ch. Sellem, assistant, A. Gaspone, B. Jayet, étudiants.

1. : forme proposée des Travaux Pratiques.

J'ai expliqué qu'en gros 50% des étudiants de 3^e année acceptaient le système proposé, mais que le reste s'y opposait par suite de mauvaises expériences faites dans d'autres TP.

Toutefois, à la suite d'un sondage rapide, j'ai pu constater que la majorité était disposée à essayer le système.

M. Haenny s'est montré satisfait de cette information et reste d'accord de discuter des difficultés qui apparaîtraient en cours de semestre.

2. : forme actuelle du cours.

- L'ensemble des étudiants apprécie les qualités de l'Enge, mais cependant la majorité préférerait revenir à une forme plus scolaire et structurée du cours. Par exemple, notes prises par l'étudiant, complétant un polycopié qui entre autre fixerait la matière d'examen.

- M. Haenny répond que la matière traitée se prête difficilement (par la dispersion des sujets qui la compose, par son évolution continue, etc...) à une telle forme de cours et même à la rédaction d'un polycopié. D'autre part, M. Haenny ajoute qu'un polycopié possède l'inconvénient de fixer rigidement la matière et que dans le cas d'un cours ex-cathedra, en ce qui concerne les difficultés qu'ont certains, les étudiants doivent apprendre à prendre des notes.

- Pour le travail en groupe aux combles, j'ai formulé le vœu, en particulier pour donner une réponse à l'ensemble du questionnaire remis chaque semaine, qu'il y ait un assistant par tables et qu'il y ait davantage d'exercices dirigés.

- M. Haenny répond qu'il n'y a pas assez d'assistants pour cela. M. Sellem, au nom des assistants, ajoute encore qu'ils sont d'ailleurs surchargés et que le temps qu'eux-mêmes voudraient consacrer à la recherche leur paraît insuffisant.

3. :

M. Haenny est disposé à participer à toute forme constructive de dialogue et attend des étudiants des suggestions valables afin d'apporter des améliorations éventuelles au cours et aux laboratoires.

A. Gaspone Phys. Fac. 6^e Sem.

B. Gaspone

A P P E L

A LA MANIFESTATION DE PROTESTATION ET DE SOLIDARITE

=== PROTESTATION contre l'art. 96 bis du règlement de l'Université=== SOLIDARITE et CC-RESPONSABILITE avec notre camarade de Lettres Michel Thévenaz, convoqué en commission disciplinaire pour avoir enfreint l'art. 96 bis.LA MANIFESTATION AURA LIEU VENDREDI 4 DECEMBRE DES 20 H
DEVANT LE BATIMENT DU RECTORAT, PLACE DE LA CATHEDRALE

Elle serait bien entendu annulée au cas où le rectorat tiendrait compte de la motion adoptée et signée lors du rassemblement sur la liberté d'expression à Rumine, lundi 30 novembre, c'est-à-dire :

au cas où le rectorat

--- suspendrait toute action judiciaire ou administrative contre notre camarade (= renoncerait à le faire comparaître vendredi soir devant la commission disciplinaire)

--- accepterait de mettre à l'ordre ^{du jour} de la prochaine séance du Sénat la proposition au gouvernement de suppression de l'art. 96 bis

Si au moins le premier point n'est pas satisfait, la manifestation se déroulera, et les étudiants se présenteront devant le rectorat pour comparaître en tant que co-responsables avec Michel Thévenaz en commission disciplinaire (notons que le fait simplement d'avoir été présent au rassemblement de lundi sur les escaliers de Rumine rend coupable d'infraction à l'art. 96 bis, qui stipule que "toute propagande politique est interdite sous quelque forme que ce soit. Seules ont le droit de se servir du nom de l'Université les autorités de l'Université et de l'UEL. Aucun groupe ou association d'étudiants ne doit utiliser sans autorisation les locaux universitaires. Aucune affiche ne peut être apposée dans les bâtiments universitaires sans l'autorisation du recteur et en dehors des emplacements réservés à l'affichage."

La réponse du rectorat à la motion du 30 novembre est attendue par la Fédération des Comités d'Action dès jeudi 3 dans l'après-midi. Si, à la suite d'une réponse satisfaisante sur le 1^{er} point au moins, la manifestation devait être annulée, la Fédération des Comités d'Action se chargerait de le faire savoir aux étudiants inquiets du sort de la liberté d'expression dans l'Université, par voie de tracts et d'affichage vendredi 4.

Le texte de la motion

"les soussignés, assistant à l'assemblée du 30 novembre 70 convoquée par la Fédération des Comités d'Action à propos de la convocation de M. Thévenaz devant la commission disciplinaire de l'Université, vendredi 4 décembre à 20 H 30 pour violation de l'art. 96 bis du Règlement au cours des meetings organisés par le Comité Uni-Brèche, dont il fait partie,

./.

considèrent que cet article est une limitation inadmissible du droit fondamental reconnu par la Constitution de liberté d'expression, de réunion et d'organisation, considèrent que l'interdiction de débat politique que ledit article implique est contraire à la vocation de l'Université d'étude et de critique de la réalité économique, sociale, culturelle et politique dans laquelle elle est insérée, refusent toute action judiciaire ou administrative contre un étudiant qui se fonderait sur cet article, et exigent des autorités universitaires que cesse immédiatement la procédure engagée contre Michel Thévenaz, se déclarent co-responsables ou solidaires de ce dernier pour les faits qui lui sont reprochés, et demanderont, au cas où la commission siegerait quand même, de comparaître avec lui; demandent que le rectorat mette à l'ordre du jour de la prochaine séance du Sénat la proposition au gouvernement de supprimer l'article 96 bis."

LIBERTE D'EXPRESSION, DE REUNION, D'ORGANISATION !

DROITS POLITIQUES !

..... A L'UNIVERSITE !

SOLIDARITE AVEC NOTRE CAMARADE !

TOUS A LA MANIFESTATION DE PROTESTATION ET DE SOLIDARITE VENDREDI 4 DECEMBRE 70 DES 20H, DEVANT LE RECTORAT, PLACE DE LA CATHEDRALE !

Au nom des étudiants signataires de la motion,

LA FEDERATION DES COMITES D'ACTION

Lausanne, le 1^{er} décembre 1970

MAUDITE POLITIQUE !

"L'université ne doit pas devenir une place de jeu à la Robinson pour anarchistes. Ce ne devrait pas être à la police mais aux étudiants et aux professeurs d'y veiller".

(K.Schmid, président du Conseil suisse de la science, in "politique de la science", septembre 1969, p79)

"L'affaire von Bock" a réveillé une certaine activité dans le milieu étudiant lausannois. Depuis que l'assemblée du 29 janvier a voté une motion revendiquant le droit à la libre activité politique dans l'université -revendication que le rectorat a reçue vendredi 6 février-, les différentes tendances étudiantes se sont manifestées: la Conférence des présidents a repris à sa charge la revendication, les comités de facultés confirment ou non le vote du 29 janvier, tandis que des étudiants recolent des signatures contre cette revendication, préférant étudier "en paix" et "ne pas être troublés dans leur travail".

Ce phénomène traduit une chose: les différenciations politiques existent de fait dans l'université et ne manquent pas de s'exprimer dès qu'il s'agit d'une question concrète.

Ceux qui aujourd'hui tentent de le camoufler ou se refusent à accepter le droit à toute tendance politique de développer librement ses activités dans l'université adoptent en réalité une position politique déterminée: celle que recommande le professeur K.Schmid en demandant aux étudiants "responsables" de jouer la police à l'égard des "gauchistes".

Une raison de plus

Cette attitude confirme, s'il en était encore besoin, la nécessité de la motion de l'assemblée du 29 janvier. La reconnaissance légale du droit à la libre activité politique dans l'université offre en effet la seule garantie minimum contre les

tentatives de museler l'expression politique des étudiants. Et la décision que prendra le rectorat à ce sujet montrera de quel côté il se situe.

Pour un réel débat politique.

Mais il ne suffit pas d'attendre passivement une réponse. Car la question n'est pas seulement légale. En s'opposant à "la politique dans l'université", les défenseurs de cette position tentent en réalité d'esquiver le débat de fond où s'affrontent les arguments sur des problèmes déterminés en jouant les défenseurs d'une prétendue "neutralité".

Pour nous, Comité Uni-Brèche, ce débat de fond est ouvert, quels que soient les cris d'alarme de ceux qui s'y opposent. La crise de l'université soulève une foule de questions concrètes qui exigent des prises de position nettes (budgets, développement des facultés, carences de l'appareil universitaire, ...)

C'est pourquoi nous avons invité dans le cadre des prochaines élections cantonales - ce sont en effet les autorités cantonales qui, du point de vue légal, décident en matière de politique universitaire - certains représentants de partis politiques à un

DEBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE

Au moment où les élections vont provoquer une restructuration du Conseil d'Etat, particulièrement dans les Départements des Finances et de l'instruction publique, au moment où les diverses autorités "compétentes" manifestent à leurs électeurs les promesses d'un plus bel avenir, nous invitons les principaux intéressés à venir en débattre devant les étudiants. Les orateurs invités sont en effet:

M. le professeur DOMINIQUE RIVIER, recteur

M. JEAN-PIERRE PRADERVAND, conseiller d'Etat

M. le professeur ANDRE GAVILLET, candidat socialiste au Conseil
avec

MICHEL THEVENAZ, étudiant, membre de la Ligue-Marxiste Révolutionnaire.

Nous attendons encore une réponse. Le débat est prévu pour le
JEUDI 26 FEVRIER DE 17 h. à 19 h, AULA DU PALAIS DE RUMINE.

Appuyez ce débat public en envoyant aux invités et aux organisateurs une lettre de soutien.

9 février 1970 Comité Uni-Brèche - Etudiants de la LMR

NON A L'AGE

POUR UNE FEDERATION AUTONOME DES ETUDIANTS

Le Rectorat et Monsieur Wurzburger (curateur de l'AGE) ont organisé pour les 19 et 20 novembre une consultation de tous les étudiants sur l'AGE. Pour nous, Fédération des Comités d'Action, ce vote n'est pas acceptable pour les raisons suivantes :

1. Nous n'acceptons pas que les autorités universitaires fixent elles-seules quand et comment les étudiants doivent s'organiser. En effet, derrière cette "consultation" apparemment démocratique, nous constatons
 - que la date a été placée 10 jours après la rentrée par décision arbitraire du Rectorat et afin de ne pas laisser le temps aux étudiants d'élaborer valablement leurs positions.
 - que cette "consultation" ne fixe ni le quorum nécessaire à établir sa validité, ni comment et dans quel but seront interprétés les résultats (le Rectorat peut faire ce qu'il veut).
 - mais que les autorités universitaires font pression sur les étudiants en annonçant qu'en cas de refus des solutions proposées elles décideraient elles-mêmes de l'utilisation de l'argent versé chaque semestre (10.-- fr.) par les étudiants à l'AGE en le remettant à la Société Académique Vaudoise.
 - que les autorités universitaires laissent volontairement subsister une ambiguïté, parlant tantôt d'un vote, tantôt d'une consultation, ambiguïté qui ne sera levée qu'après les résultats, suivant l'interprétation que voudra en donner le Rectorat. Il faut cependant être clair : cette consultation ne peut engager à rien et ne peut passer par un "vote" des étudiants vu les formes sur lesquelles elle est présentée.
2. Les propositions des autorités universitaires maintiennent toutes le principe de l'association à adhésion obligatoire (y compris le point 2c qui repose sur les associations obligatoires

de faculté). Or, depuis 1968, les étudiants ont clairement manifesté leur refus d'une telle forme d'association pour les raisons suivantes :

- l'adhésion obligatoire n'est pas une adhésion dans la mesure où l'étudiant entre d'office dans une organisation dont il ne connaît ni les structures, ni le programme
- s'appuyant de ce fait sur la passivité de la majorité des étudiants, les soi-disant "délégués étudiants" ne représentent en fait personne, alors qu'ils prétendent représenter tout le monde
- l'association à adhésion obligatoire est une structure du type corporatiste (défense des intérêts de la faculté ou de l'ensemble des étudiants) qui cache derrière ces intérêts soi-disant communs les options différentes qui existent parmi les étudiants (sur le type de réformes à proposer par ex.) et empêche tout autre organisme étudiant qui tenterait de représenter ses propres positions de manière claire en l'accusant d'être non-représentatif. Il n'est pas étonnant pour cette raison que l'AGE n'ait jamais pu avoir de programme précis.

3. Mais ce n'est pas un hasard si les autorités universitaires cherchent aujourd'hui à maintenir une association à adhésion obligatoire. En effet, dans un moment où l'Université traverse une crise aiguë (cf. plateforme de la Fédération des Comités d'Action budgets et structures), le Rectorat a besoin de pouvoir s'appuyer sur une "majorité silencieuse" des étudiants afin

- de faire croire à un soutien homogène de toute l'Université à sa politique de gestion de l'Université (répartition des crédits, programmes d'études, structures internes, etc.) en particulier face à l'Etat et au public (cf. discours Rectorat ouverture Dorigny).
- de pallier toute critique autonome des étudiants qui risquerait de mettre en cause sa politique de gestion et l'enseignement universitaire.

L'association à adhésion obligatoire permet ainsi au Rectorat de maintenir un système de pseudo-représentativité et de se targuer d'avoir "consulté" les étudiants (quoi qu'ils disent pourvu qu'ils aient passé à son bureau).

NOTRE ALTERNATIVE

Malgré l'ambiguïté de cette "consultation", la Fédération des Comités d'action estime qu'il est nécessaire de manifester à cette occasion l'opposition des étudiants au "vote" du Rectorat et de montrer quel autre type d'association ils proposent.

Les propositions du Rectorat étant purement formelles et ne précisant pas quel serait le programme d'une telle AGE, la Fédération des Comités d'action, qui a commencé à s'organiser dès le mois d'octobre et a publié sa première plateforme, propose d'élargir sa structure actuelle en une Fédération Autonome des Etudiants dont la forme et le programme seraient les suivants :

1. Les Etudiants lausannois se regroupent dans la Fédération autonome des Etudiants composée de : CA SSP, CA Lettres, CUB, Comité Théol., comité Sciences ainsi que de tous les groupes qui acceptent ce programme.
2. La FAE est une association à adhésion libre.
3. La FAE, réunie en assemblée générale élit un bureau responsable, révocable en tout temps, chargé de défendre les positions de la FAE vis-à-vis de l'extérieur et d'organiser le travail interne (ordre du jour, procès verbaux)
4. Les assemblées générales de la FAE ont lieu au moins une fois par mois.
5. Les votes se font à la majorité simple, les tendances minoritaires sont représentées proportionnellement dans les différents organes.
6. La FAE se propose d'organiser son travail et la mobilisation des étudiants sur le programme minimum suivant :
 - a) concernant la situation actuelle de l'AGE
 - suppression de la cotisation obligatoire
 - restitution des locaux à la FAE
 - prise en charge des services sociaux de l'AGE par l'Université
 - remise des cotisations de l'AGE perçues durant la tutelle (3 semestres) aux services sociaux de l'Université
 - b) concernant la "participation", la FAE se déclare prête à discuter avec le corps professoral et les autorités universitaires aux conditions suivantes :

- les discussions se font sur un objet précis sur lequel les parties ont exprimé par écrit leurs positions au préalable
 - toute la documentation concernant les problèmes discutés est remise à la FAE
 - pas de secrets de délibération
 - les délégués de la FAE sont élus après discussion de l'assemblée générale sur la position à adopter, ils sont révocables s'ils ne remplissent pas leur mandat
 - la délégation de la FAE représente les tendances et garantit leurs droits à des rapports contradictoires
 - toute décision d'une commission paritaire est provisoire jusqu'à ratification de l'assemblée générale de la FAE
- c) concernant l'organisation des études et les programmes de cours, la FAE exige la remise de tous les projets de cours et séminaires du semestre ou de réorganisation des programmes à la FAE (ou aux comités de facultés pour les questions qui les concernent seules), afin que les étudiants puissent faire valoir leur droit à déterminer les programmes d'enseignement
- d) concernant les réformes et les plans de développement, la FAE exige la remise de tous les documents nécessaires (procès-verbaux du Sénat, des Conseils de faculté, des plans de développement et budgets et des autres documents spécifiques) afin que les étudiants puissent faire valoir leur droit à déterminer les orientations du développement de l'Université
- e) concernant les services sociaux de l'Université, la FAE exige la remise des comptes et des budgets ainsi que de tous les documents qui les concernent à la FAE afin que les étudiants puissent faire valoir leur droit à déterminer les orientations et l'utilisation des crédits des services sociaux
- f) défense de la liberté d'expression, de réunion, de presse et d'affichage dans l'Université
- g) La FAE envisagera elle-même les moyens de faire valoir ses revendications en cas d'échec de concertation avec les autorités universitaires aux conditions fixées sur le point b
- h) La FAE défend parallèlement les éléments de ce programme

dans la critique de l'enseignement qu'elle organisera au cours des semestres à venir

Ce programme est un programme minimum. L'une des tâches principales de la Fédération Autonome des Etudiants consistera à l'approfondir dans une discussion régulière et démocratique sur les objectifs de son travail et de son action.

En conséquence, la Fédération des Comités d'Action propose d'utiliser la "consultation" du rectorat pour jeter les premières bases d'une Fédération Autonome des Etudiants, seule alternative aux "propositions" des autorités universitaires, en votant de la manière suivante:

■ sous les points 1 et 2 (a+b+c): non

■ sous le point 3: Fédération Autonome des Etudiants selon les formes et le programme du 16 novembre 1970; remise des services sociaux à l'université.

16 novembre 1970

Fédération des Comités d'Action

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. This is essential for ensuring the integrity of the financial statements and for providing a clear audit trail. The records should be kept in a secure and accessible location, and should be updated regularly.

2. The second part of the document outlines the procedures for handling cash receipts and payments. It is important to ensure that all receipts are properly issued and recorded, and that payments are made in a timely and accurate manner. This helps to prevent errors and fraud, and ensures that the company's cash flow is properly managed.

3. The third part of the document describes the process of reconciling the company's bank statements with its internal records. This is a critical step in the accounting cycle, as it helps to identify any discrepancies between the company's records and the bank's records. Any discrepancies should be investigated and resolved as soon as possible.

4. The fourth part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of fixed assets. This includes recording the purchase of new assets, the depreciation of existing assets, and the disposal of assets. Accurate records of fixed assets are essential for determining the company's net worth and for providing a clear audit trail.

5. The fifth part of the document outlines the procedures for handling payroll and other employee-related transactions. It is important to ensure that all payroll transactions are properly recorded and that employees are paid in a timely and accurate manner. This helps to maintain employee morale and ensures that the company's financial statements are accurate.



DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE
 DROIT DISCIPLINAIRE
 DROIT REPRESSIONNAIRE

Le bureau du conseil des écoles a fait une proposition d'un règlement disciplinaire pour les deux EPF, qui entrera en vigueur le 1er juillet dans sa forme actuelle si rien n'est fait pour l'annulation ou la modification.

En voici le texte :
 (traduction de l'AGEPOLY)

REGLEMENT DISCIPLINAIRE

POUR LES ECOLES POLYTECHNIQUES FEDERALES

 Le Conseil suisse des Ecoles, en application de l'art. 16 de l'arrêté fédéral du 24 juin 1970 concernant les EPF (règlement transitoire) décrète :

Art. 1 : Pour le bon fonctionnement des EPF, un droit disciplinaire est adopté pour les ETUDIANTS ET AUDITEURS.

Commentaire AGEPOLY : les membres du corps enseignant et de l'administration ne sont donc pas concernés.

- Art. 2 :** Des mesures disciplinaires seront prises en cas de :
- Fraude grave concernant les travaux d'étude ou les examens
 - Atteinte AU BON FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS SCOLAIRES, aux personnes du corps enseignant, du personnel ou des étudiants.

- Perturbation des activités organisées par les EPF.

- Infraction aux règlements internes des EPF

Commentaire AGEPOLY : Le caractère trop général de cet article permet de poursuivre des étudiants en raison de leurs opinions politiques, par exemple. Les termes en sont assez vagues pour que le motif le plus futile justifie une action de l'administration.

- Art. 3 :
- a) avertissement oral
 - b) avertissement écrit
 - c) suspension de certains enseignements
 - d) menace d'exclusion des Hautes Ecoles
 - e) exclusion temporaire des Hautes Ecoles
 - f) Exclusion définitive des Hautes Ecoles

La mesure prise est proportionnée à la gravité et au motif de la faute, aux antécédents de la personne poursuivie ainsi qu'à la portée et à la signification des intérêts de l'école troublée ou lésés.

Dans le cas d'une exclusion définitive, l'admission à l'autre EPF n'est plus possible.

Une condamnation par une cour pénale ou une ouverture d'une enquête pénale excluent des mesures disciplinaires pour le même motif, SAUF AU CAS OU LE BON FONCTIONNEMENT DES EPF SERAIT MENACE.

Commentaire AGEPOLY : Cette dernière restriction ouvre la voie à l'arbitraire en annulant pratiquement la protection juridique à laquelle a droit le défendeur.

Art. 4. : L'autorité disciplinaire de chaque EPF est constituée par un Conseil Disciplinaire.

Art. 5. : Le Conseil Disciplinaire se compose d'un professeur, d'un assistant et de deux étudiants élus par leur corps respectif. Le Conseil des Ecoles nommé sur proposition des quatre membres un président faisant partie de l'Ecole.

Si aucune proposition ne recueille l'appui des quatre membres élus, le président du Conseil Disciplinaire EST NOMME PAR LE CONSEIL DES ECOLES.

Commentaire AGEPOLY : En cas de divergence irréductible avec le corps enseignant, le droit à l'autodiscipline est en pratique retiré aux étudiants; (ils ne sont pas représentés au Conseil des Ecoles).

Art. 6 : Si le fonctionnement des EPF est perturbé par un délit, la procédure disciplinaire est entamée par l'administration. Ceux qui sont directement concernés ou les responsables peuvent porter plainte.

Art. 7 : La personne concernée
OU LA DIRECTION DE L'ECOLE peuvent recourir auprès du CONSEIL DES ECOLES; le recours est à déposer par écrit auprès du CONSEIL DES ECOLES, dans les 30 jours suivant la publication de la décision disciplinaire.

Commentaire AGEPOLY : L'instance de recours n'est pas un organe neutre, puisque la direction de l'école y est représentée, au contraire des étudiants.

Art. 8 : Ce règlement disciplinaire entre en vigueur après l'approbation du Conseil Fédéral, le 1er juillet 1971.

Il remplace les art. 29 alinéa 2, 30-33, 86 lit. a et d, 90 lit a, 94 lit G et 108 lit u des règlements de l'EPF (du 16 avril 1924) ainsi que le règlement de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne (du 4 août 1942) en particulier l'art. 47 alinéa 4.

Les présidents des deux écoles sont chargés de l'exécution.

CONCLUSION AGEPOLY :

La position de principe de l'AGEPOLY, déjà exprimée lors de la consultation préalable des différents corps de l'Ecole, est qu'un règlement disciplinaire ne s'impose nullement : l'étudiant doit être traité comme un citoyen à part entière et ne doit pas être sujet à une juridiction d'exception.

Les événements se précipitent.

NOTRE OBSERVATEUR AU CONSEIL DES ECOLES A ETE INFORME QUE LE SUJET SERA A L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SEANCE ET CELLE-CI AURA LIEU LE VENDREDI 14 MAI.

A CETTE DATE, UNE DECISION DEFINITIVE SERA PRISE SI AUCUNE OBJECTION NE S'ELEVE.

Le règlement entrerait alors en application le 1er juillet. Les AGE des deux écoles ont pris contact pour empêcher une telle éventualité. Nous voulons qu'une réflexion plus profonde puisse avoir lieu, une collaboration avec les assistants est par ailleurs envisagée; un texte plus acceptable pourrait être élaboré en commun.

Si aucune de nos revendications n'est prise en considération, nous ne pouvons, par contre, exclure de futures actions de masse.

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..

SEMINAIRE PARALLELE D'HISTOIRE

Au début de ce semestre d'hiver, des étudiants ont engagé une action dans la section d'histoire. Une assemblée, à laquelle avaient été convoqués tous les étudiants d'histoire a décidé, majoritairement, un boycott actif des cours et séminaire de M. Dubois, afin, rappelons-le, de manifester son refus du mode actuel de nomination des profs. Un comité d'histoire fut alors mandaté pour organiser le boycott et pour mettre sur pied une alternative à proposer aux cours et séminaire de M. Dubois: un séminaire parallèle dont les deux premières séances seraient consacrées à l'analyse du processus de nomination des profs à l'Uni, et qui, par la suite, prendrait la forme d'un véritable séminaire parallèle sur le thème: Elections Nationales 71, Une page d'histoire.

Le boycott actif, soutenu par un séminaire parallèle, est nécessaire pour deux raisons essentielles. D'une part, et chacun le sait, les professeurs sont actuellement nommés par cooptation de leurs collègues, avec ratification du Conseil d'Etat, sans que les étudiants aient un pouvoir décisionnel dans cette nomination qui les concerne directement. Il est d'autre part nécessaire que les étudiants, pour la plupart insatisfaits des méthodes de travail actuellement en vigueur en section d'histoire, puissent énoncer des revendications quant aux méthodes et au contenu de l'enseignement: pourquoi étudies-tu l'histoire, quels éléments déterminent ton cours, etc.

C'est pourquoi, conformément aux décisions prises par l'assemblée d'histoire (plus exactement par deux assemblées successives), le comité d'histoire invite tous les étudiants d'histoire à ne pas assister aux cours et séminaire de M. Dubois, et à se rendre, en lieu et place, à la première séance parallèle organisée

mardi 9 novembre 1971, à 16 h., au SR3, Riponne 4. Cette première séance sera consacrée, comme prévu, à une discussion sur la nomination des profs. Il est essentiel que tous les étudiants y participent: il s'agira, en effet, d'y discuter aussi bien de la nomination des profs en général que des moyens d'action que nous pensons mettre en oeuvre pour faire valoir nos revendications. A cet égard, cette séance concerne également les étudiants qui seraient opposés au boycott: il est en effet nécessaire que ceux-ci viennent faire valoir leur position par rapport aux étudiants qui ont voté le boycott lors des assemblées.

Le comité d'histoire

~~TOUS MARDI 9 NOVEMBRE 1971 A 16 H. AU SR3, RIPONNE 4~~

Jeudi 10 novembre 71 17h. au SR5 Riponne 4

NESTLE BROWN-BOVERY ETERNIT

0674

HORS DE L'UNI !

Dans le cadre de son séminaire et cours sur " l'économie des pays en voie de développement", Mr Iffland, " spécialiste" des investissements suisses au Brésil invite des directeurs de Nestlé, Brown-Bovery à se "prêter à une discussion" sur les investissements directs en Amérique-Latine.

On peut gager que ces derniers essayeront de montrer les "bienfaits" des investissements suisses en Amérique-Latine, et particulièrement au Brésil, où la Suisse occupe la quatrième place des investisseurs après les U.S.A., le Canada et la R.F.A., et qui représentent 31% des investissements suisses en Amérique-Latine.

LA SITUATION ACTUELLE AU BRÉSIL.

Le Brésil connaît depuis dix ans un régime de dictature militaire. Les droits démocratiques les plus élémentaires n'existent pas: pas de libertés syndicales (pas de droit de grève, pas de droit d'association des travailleurs), aucun droit de réunion, interdiction de tout parti politique favorable à l'établissement d'un véritable régime démocratique, militarisation des universités (pas de droit d'association et de réunion des étudiants, présence quotidienne des militaires à l'intérieur des universités).

Répression et torture au Brésil.

Les militaires brésiliens utilisent les méthodes fascistes les plus barbares. La torture se trouve aujourd'hui institutionnalisée au Brésil. Elle s'applique systématiquement à toute personne soupçonnée de s'opposer à la dictature. La torture à l'électricité, torture sur des parents proches et même sur les enfants, dégradation physique et psychique totale de l'individu, assassinats et enlèvements sont choses courantes au Brésil. Ces méthodes ne sont pas limitées au Brésil, elles sont exportées dans l'ensemble de l'Amérique-Latine par les "instructeurs" américains et brésiliens.

Nestlé, Brown-Bovery, Eternit, complices.

Ces entreprises, du fait même de leur implantation au Brésil contribuent directement à l'exploitation du peuple brésilien. De ce fait, leurs intérêts convergent avec ceux de la dictature et contribuent aussi à son maintien. Ainsi, un directeur de Nestlé qui devrait prendre la parole à l'Université, déclarait dans la N.Z.Z. du 18/9/73: " Non seulement règne aujourd'hui dans ce pays un climat de sécurité, mais on peut y envisager avec confiance un avenir prometteur."

LA RIPOSTE QUE NOUS ENVISAGEONS.

L'invitation de ces trois directeurs est une provocation pour nous. Le Comité d'Action S.S.P. s'oppose fermement à ce que ces gens là viennent parler à l'Université. Il invite tous les étudiants, qui trouvent scandaleux que ces messieurs qui soutiennent la dictature militaire et ses méthodes fascistes puissent venir s'exprimer à l'Université, à se réunir au mardi 4 juin à l'auditoire IIIter à l'ancienne Académie pour décider des formes d'action concrètes.

SIGNEZ LA PETITION QUI CIRCOLE A L'UNIVERSITE CONTRE LE PRESENCE DE CES DIRECTEURS.

NESTLE BROWN-BOVERY ETERNIT

HORS DE L'UNI !

RÉUNION MARDI 4 JUIN, auditoire III ter

12h

ancienne académie

COMITE D'ACTION S.S.P.

NON E

UNE REGRETTABLE ERREUR OU UN PROCÉDE SIGNIFICATIF ?
=====

La conférence des présidents des associations de faculté et le Comité Uni-brèche ont tenu, mardi 27 janvier au soir, une conférence afin d'alerter l'opinion sur une tentative illégale d'expulsion du territoire suisse visant un étudiant allemand, Eckardt von Bock (8ème semestre de médecine):

Convoqué par la Police de Sûreté, von Bock reçut l'ordre oralement de quitter la Suisse dans un délai de 31 heures, sur le motif d'une prétendue participation à une manifestation anti-impérialiste organisée par la Ligue marxiste révolutionnaire et le Comité Uni-brèche, et sans qu'aucune preuve ne lui soit présentée. S'inquiétant de cet ordre oral, von Bock prit contact et fut convoqué à la Police cantonale des Etrangers. où, devant son refus de quitter la Suisse "à l'amiable", un fonctionnaire important fit appel à la Police de Sûreté pour que celle-ci embarque l'importun dans le prochain train en partance pour la patrie de Goethe (qui est aussi celle de Rudi Dutschke). Von Bock eut la présence d'esprit de prendre la fuite et de soumettre son cas à un avocat, ce qui lui vaut, avec le soutien des étudiants, d'être encore des nôtres.

Du strict point de vue de la légalité, les questions ne manquent pas:

- depuis quand une autorité, quelle qu'elle soit, peut-elle, sans preuve, et oralement, SIGNIFIER L'EXPULSION A UN ETRANGER ?
- depuis quand une autorité cantonale peut-elle expulser un étranger pour DES MOTIFS POLITIQUES ?
- depuis quand les fonctionnaires de la police cantonale des étrangers peuvent-ils invoquer - sommairement mais expressément! -(ce fut le cas de notre fonctionnaire)- les exigences de l'Uberfremdung (surpopulation étrangère) et recourent-ils à la force policière pour expulser un étranger sans décision valable ?

Une regrettable erreur ?

Ce procédé porte de toute évidence une atteinte directe au droit et à la légalité démocratique. Mais on peut se demander s'il ne s'agit que d'une simple et regrettable erreur. Cet exemple pose en réalité le problème des droits d'expression politique des étrangers en Suisse.

En effet, alors que Pompidou lance à Genève sa campagne électorale, . /.

que Ben Gourion et Soustelle tiennent des conférences en Suisse, que Westmoreland répande ses éloges sur la valeur de la milice helvétique, des militants du PCI sont renvoyés en Italie, les travailleurs étrangers sont soumis au contrôle le plus strict, les étudiants arabes se voient interdire des manifestations, pendant que des étudiants vietnamiens, favorables au gouvernement de Saïgon, tiennent sans difficulté des séances d'"information" sur la situation au Sud Vietnam.

Ainsi, l'interdiction des droits politiques pour les étrangers résidant en Suisse et les mesures de contrôle auxquelles sont soumis les orateurs étrangers permettent en réalité de contrôler de plus près ceux que l'on pourrait soupçonner de mettre en cause l'ordre établi. Mais de quel "ordre" s'agit-il, qui accorde aux étudiants sud-vietnamiens ce qu'ils refusent aux étudiants arabes? La "regrettable erreur", c'est en définitive que von Bock ait pris la fuite, que cette politique de deux poids et deux mesures ait été révélée au grand public.

Pas de politique pour les étudiants ?

Mais ces restrictions ne se limitent pas aux étrangers. L'université elle-même interdit à tous les étudiants toute activité politique soutenue en son sein, tentant de faire croire ainsi à une prétendue "neutralité" de l'enseignement et de la recherche, financée en grande partie par l'industrie privée. Tout comme pour les étrangers, cette mesure a pour but de contenir les "éléments nihilistes", qui veulent détruire l'université et la société" (Rivier, Elements 1).

Cette "neutralité démocratique" n'est en définitive qu'un masque camouflant une réalité toute différente: respecter la légalité, c'est respecter celle de ceux qui la font et la fixent, quand ils ne la violent pas tout simplement.

- S O U T E N O N S V O N B O C K !
- POUR LE DROIT D'ACTIVITE POLITIQUE DES ETRANGERS !
- POUR LE DROIT DE LIBRE ACTVITE POLITIQUE DANS L'UNIVERSITE !
- EXIGEONS DES AUTORITES UNIVERSIATIRES LA DEFENSE DE VON BOCK !

Comité de fac. médecine préclinique
le Président du comité fac. de sciences
Comité uni-Brèche.

=====

DEBAT jeudi 29 janvier à 17h. ORDRE DU JOUR
Audit. XV ou XVI (Rumine)

- Informations cplètes sur aff. vonBock
- Comment défendre von Bock?
- La politique à l'université.

DON E

GARDE NATIONALE HORS DES CAMPUS

GI'S HORS DU SUD-EST ASIATIQUE.

meeting-information (pour organiser le soutien au mouvement anti-guerre) vendredi 27 mai, 17h., aud. III ter Anc. Académie. Cité Devant.

"L'expérience vietnamienne démontre impérieusement que la voie du sous-développement technologique ne conduit pas au succès, mais au contraire à des contradictions de plus en plus insolubles. L'expérience vietnamienne suggère qu'il est possible - y compris dans des conditions moins anormales - de faire un choix dans les possibilités qu'offre la technique moderne, au lieu de s'enchaîner totalement à celle-ci. Les armées du Front tiraient un aussi grand parti de leurs boby-traps que de leurs transistors. Transposée dans un contexte de paix, cette dialectique du transistor et du piège à bambou peut peut-être nous aider à trouver un nouvel art de vivre."

Jean Chesneaux, le Vietnam Maspéro, p. 170.

Depuis 5 ans l'impérialisme américain s'enlise dans le Sud-est asiatique. Depuis 5 ans, le gouvernement des Etats Unis tente avec l'appui de la plus puissante machine de guerre au monde d'écraser ou du moins de contenir l'extension irréversible des luttes révolutionnaires dans la péninsule indochinoise..

Or, en 5 ans, les succès rapides escomptés lors de l'escalade au Vietnam (1965 : début des bombardements sur le Nord-Vietnam) se sont transformés en une longue guerre d'usure, dont la seule logique reste en définitive l'extension de la guerre.

- 1964 : 23'000 soldats us au Vietnam
- 1969 : 500'000 " " " "
- 1970 : Nixon décide d'étendre la guerre au Laos et au Cambodge.

L'impasse est évidente : si 500 000 GI's n'ont pu venir à bout des guérilleros vietnamiens, comment les troupes américaines seraient-elles capables d'éteindre le brasier qui s'étend aujourd'hui à toute la péninsule indochinoise? Nixon avoue ouvertement ses craintes : il ne faut pas que les USA deviennent "un piteux géant aux pieds d'argile".

Le Vietnam : une situation-clé.

Mais pourquoi, tant d'acharnement pour aller s'embourber dans les forêts du Mékong ?

Depuis la révolution cubaine, en 1959, l'impérialisme américain, garant militaire de l'ensemble du système capitaliste n'avait plus connu de revers. Au contraire, en Indonésie comme à Saint Domingue les luttes révolutionnaires de libération nationale avaient subis de lourdes défaites (500'000 communistes liquidés en Indonésie).

Dans ce cadre, la résistance victorieuse du FNL met en cause l'équilibre international du système impérialiste. En tenant en échec les troupes US, la lutte du peuple vietnamien s'est transformée à l'échelle internationale en symbole de la lutte victorieuse contre l'impérialisme.

Quelle anarchie, Mr. Nixon ?

C'est ce que ne peut tolérer le gouvernement américain:
"Si les Etats-Unis se comportent comme un géant pitoyable, les forces de l'anarchie menaceront les nations libres."
(Nixon dit).

Il est désormais évident que le gouvernement américain est prêt à mettre toute la péninsule indochinoise à feu et à sang pour préserver l'"équilibre" international du système impérialiste.

Mais de quel côté se trouve l'anarchie ?

"Il y a dix ans on pouvait encore très bien vivre à Saigon avec 2'000 piastres; depuis que les américains sont là, 10'000 piastres ne suffisent plus."
(NZZ 14 avril 70)

"Dans le cadre de ce programme (Food for Peace; aide alimentaire des USA) ce ne sont pas moins de 159'000 tonnes de vivres qui furent remises en 1969 à 3,5 millions de personnes ... la part majeure de cette aide réside naturellement en livraisons de riz vu que la production de riz - qui était jusqu'ici un produit d'exportation classique du Vietnam - a connu une chute abrupte, à cause de la situation d'insécurité qui régnait dans le pays."
(NZZ 14 avril 1970)

De même sur le plan politique le gouvernement des Etats-Unis entretient artificiellement les régimes pourris des différentes bourgeoisies nationales. Sans l'intervention américaine, le gouvernement de Lon Nol, qui a déjà perdu en quelques mois d'existence plus de 10 bataillons sur 35, ne serait déjà plus au pouvoir.

Ainsi il est évident que, loin d'assurer le développement des pays du Sud-Est asiatique, l'impérialisme américain perpétue au contraire et aggrave l'impasse politique et économique dans laquelle il les a lui-même jetés.

Face à l'anarchie du système impérialiste, l'exemple de l'organisation politique, sociale et économique du Nord-Vietnam, ou celui de la réforme agraire réalisée par le FLN malgré la guerre, démontrent les possibilités énormes d'un système socialiste fondé sur la planification consciente de l'économie et le pouvoir de la classe ouvrière et des paysans pauvres pour sortir les pays du "Tiers-Monde" de l'impasse du sous-développement.

"Au Sud-Vietnam, la politique de révolution agraire ne s'est pas développée dans l'abstrait, mais dans le contexte concret de la lutte nationale. Le programme du FNL adopté en 1960 est modéré en ce qui concerne les questions agraires: réduction des fermages, annulation des dettes, partage des biens communaux et des biens des traîtres, mais non partage immédiat et total de toutes les terres des propriétaires fonciers. Avec l'élargissement de la lutte et la participation croissante de la paysannerie à la guerre, la politique de partage des terres s'est amplifiée: deux millions d'hectares avaient été partagés en 1966".
(J.Chesneaux: Le Vietnam, p.58)

Le "front intérieur"

Aujourd'hui, l'impasse est plus totale encore pour les USA, car la résistance des peuples vietnamien, cambodgien et laotien se double d'une force nouvelle: celle du mouvement anti-guerre aux Etats-Unis mêmes. C'est là le résultat le plus remarquable de la lutte des combattants vietnamiens. Des couches de plus en plus importantes, parmi la jeunesse essentiellement, s'opposent à la politique d'extension de la guerre, à laquelle la résistance vietnamienne a acculé l'impérialisme américain.

La majorité silencieuse se disloque; après l'intervention au Cambodge, la riposte du mouvement anti-guerre fut rapide et brutale et les massacres de Kent et Jackson n'ont fait que démasquer crûment l'identité du "gendarme" au Sud-Est asiatique et dans les campus.

Mais si le mouvement anti-guerre est un frein à la politique de Nixon, et en dernière instance, la seule garantie que son gouvernement, poussé dans ses derniers retranchements, ne cède à la folie d'un conflit atomique, sa signification politique est plus importante encore:

- d'une part, en exigeant le retrait immédiat des troupes, même d'un point de vue simplement humanitaire et démocratique, il favorise en fait la victoire de la révolution dans le Sud-Est asiatique.
- d'autre part, face à la trahison des directions syndicales (l'AFL-CIO, le principal syndicat des USA, a affirmé son soutien à l'intervention au Cambodge), la mobilisation du mouvement anti-guerre, à côté de celle des noirs américains, marque la remontée d'une avant-garde révolutionnaire aux USA mêmes, c'est-à-dire, en dernière instance, la possibilité de prolonger le refus de la guerre contre le système capitaliste même qui l'a engendrée.

Organisons notre soutien

L'importance internationale des luttes révolutionnaires dans le Sud-Est asiatique et le rôle décisif que peut jouer le mouvement anti-guerre américain pour leur victoire exigent un soutien international. C'est dans cette perspective que le Comité Uni-Brèche organise cette campagne de solidarité. Pour nous en effet, les étudiants ne sauraient se borner à élaborer des plans de réforme ou de revendications "universitaires". Face à la répression sur les campus et aux problèmes politiques qu'elle soulève, il est nécessaire à la fois de discuter ces questions et d'organiser notre soutien.

VENDREDI 29 MAI, à 17 H.. AUD.III ter, Ancienne Académie

MEETING D'INFORMATION

pour organiser le soutien au mouvement anti-guerre

GI'S HORS DU SUD-EST ASIATIQUE, GARDE NATIONALE HORS DES CAMPUS
LA LUTTE DES ETUDIANTS AMERICAINS EST UNE VICTOIRE DU FNL
VIETNAM, KENT, CAMBODGE: PAS DE PAIX POUR NIXON

le meeting doit permettre autant de discuter de ce tract et des questions politiques qu'il soulève que de l'organisation pratique de la suite de la campagne.

La campagne se prolongera par un meeting de solidarité où parlera un étudiant de l'université de Kent, membre du Student Mobilization Comitee, le 6 ou le 7 juin.

Une collecte sera organisée à cette occasion pour le Student Mobilization Comitee. Vous pouvez déjà faire vos versements au CCP 10-256 69, "La Brèche" (mention SMC)

27 mai 1970

COMITE UNI-BRECHE

BIOLOGIE ET POLITIQUE

Jeudi passé, M. Pilet impressionna son auditoire par des considérations sur le problème de la faim dans le monde. Après avoir montré par des chiffres éloquentes la réalité monstrueuse de la faim dont souffrent les deux tiers des habitants de la planète, M. Pilet a affirmé que la seule solution à ce problème est la reconversion de l'alimentation des hommes; il a ensuite démontré les perspectives qu'offrent les algues dans cette reconversion. Ainsi présentée, la description des possibilités alimentaires des algues a pu faire croire à des esprits naïfs qu'enfin, par la grâce de la Science, le problème de la faim était résolu. Que tous les "névrosés" qui prennent le sous-développement et la faim en prétexte pour faire de l'agitation politique, que toutes les âmes charitables et angoissées qui réclament de l'aide pour le tiers-monde, que tous les gouvernements qui s'échinent à mettre en marche des plans d'aide au développement "coûteux et gênants" s'apaisent; qu'ils étudient tous les vertus des algues, qu'ils développent la production de cette panacée.

Si l'exposé de M. Pilet est frappant et convaincant, c'est qu'il se base sur la comparaison de deux taux: le taux d'accroissement de la population -2% et celui des possibilités alimentaires -0,9% seulement.

D'où sort ce 0,9% ? Il ne peut décrire que l'augmentation observée les dernières années sur la base des ressources alimentaires produites, des surfaces agricoles cultivées, des techniques appliquées. Il serait présomptueux de chiffrer avec autant de précision l'augmentation possible des ressources alimentaires que permettrait l'utilisation rationnelle de toutes les surfaces cultivables de la planète. Les statistiques de l'ONU évaluent à 440 millions d'ha. les terres cultivables non cultivées. Le professeur Fritz Baade estime que l'application des techniques agricoles modernes à l'ensemble des surfaces cultivables de la planète permettrait de nourrir 30 milliards d'individus.

Que signifie d'autre part 0,9% d'accroissement des possibilités alimentaires en regard:

- des tonnes de produits agricoles détruits en Suisse seulement (tomates, abricots du Valais),
- des millions de subventions versées aux paysans pour qu'ils diminuent leur production de lait et de beurre,
- des 9 millions d'ha. dont les autorités US se vantaient d'avoir empêché l'exploitation.

La planète regorge de possibilités alimentaires fantastiques dont les algues sont un élément; leur valeur nutritive est d'ailleurs connue depuis longtemps. Les premiers résultats dans l'utilisation des algues comme aliments pour le bétail ont été obtenus en 1917, tout le monde en mange dans les pâtes de fruit et les glaces. Cette valeur nutritive reconnue n'a pas empêché le tiers-monde de sombrer de plus en plus dans la famine. Les seules sources alimentaires traditionnelles, agriculture, élevage, par leur mise en valeur rationnelle suffiraient à assurer une alimentation plus que suffisante à la population du globe.

Cette mise en valeur rationnelle, le capitalisme a démontré son incapacité à la réaliser. Bien plus, basé sur la recherche du profit, même au prix du pillage de la plus grande partie du globe, il a détruit l'équilibre alimentaire des régions

du tiers-monde qu'il exploite: Ainsi le Nord-est du Brésil, à l'agriculture autrefois prospère et variée, à la famine aujourd'hui exemplaire (cf. divers livres de Josué de Castro) dont la monoculture imposée du sucre a épuisé et érodé les sols, que seules des cultures alternées permettent de sauvegarder.

Il gaspille les terres cultivables, détruit les "surplus" agricoles pour maintenir les prix sur le marché; ces surplus d'ailleurs, les affamés ne pourraient pas les acheter faute de pouvoir les payer. M. Hugues Gounelle, membre de l'académie de médecine de France, pourtant peu suspect d'a priori révolutionnaires, écrit dans "La faim" (Que Sais-je n°719): "Pour que le marché puisse assurer une répartition juste, celui qui est en mesure de payer le prix le plus cher devrait être aussi celui qui a le plus grand besoin; il faudrait donc être d'autant plus riche que l'on a plus de besoin. Qui peut croire qu'il en est ainsi?"

Quelles sont dès lors les solutions réelles permettant l'application de ces fantastiques ressources techniques? Citons notamment:

- la réforme agraire
- la mobilisation massive de la force de travail
- la rationalisation de la production et de la distribution des biens de consommation
- la mise en valeur des grands espaces en friche.

Ceci implique une planification économique visant à promouvoir et à régler l'utilisation optimale des ressources et des moyens techniques. Seuls les pays socialistes ont pu appliquer cette planification économique et se sortir du sous-développement. A cet égard la comparaison du développement de la Chine et de l'Inde qui se trouvaient en 1949 réduits à la même misère est frappante. Aujourd'hui la Chine socialiste mange, sa production agricole progresse au rythme de 8% par an ("taux jusqu'ici jamais atteint dans le monde à cette échelle", René Dumont, colloque Nestlé, Vevey 1960), alors que l'Inde reste une douloureuse illustration des bienfaits que l'économie "libre" dispense au tiers-monde.

En ne montrant pas la nature politique des solutions à apporter au problème de la faim, M. Pilet cautionne les "solutions politiques" qui sont appliquées quotidiennement et qui maintiennent ou accroissent la sous-alimentation qu'il prétendait résoudre "scientifiquement".

Ainsi donc on voit une fois de plus qu'on ne saurait empêcher la politique d'entrer dans l'Université; elle y est depuis toujours!

COMITE UNI-BRECHE

5 juin 1970

LA VOIX DE SON MAITRE . . .

=====
"C'est la volonté d'aboutir et de collaboration qui détermineront le succès de l'expérience de participation qui commence aujourd'hui. Le rectorat adresse un pressant appel à tous, professeurs, membres du corps intermédiaire et étudiants pour qu'au long de cette première marche en commun qui pourra ici ou là s'avérer ardue, l'on pense à mettre toujours mieux l'Université au service de la science et du pays."

(Circulaire du rectorat sur la participation, 31 octobre 1969)

Ainsi le rectorat en train de sombrer dans la vase de la réforme universitaire a trouvé la bouée à laquelle se raccrocher: Uniréforme, qui tente de mobiliser la masse des étudiants-citoyens-électeurs pour relancer la participation et faire de la prochaine "année expérimentale" annoncée par le rectorat une occasion de se rendre digne de la "responsabilité" que les autorités universitaires et le patronat vaudois attendent d'eux. Petit étalon veut jouer au cheval de bataille !

Que signifie cette votation ?

L'échec de "l'année expérimentale" annoncée par le rectorat en automne dernier est une évidence que même uniréforme est forcée de reconnaître: "dans les faits, ces commissions tripartites ont été d'une manière générale un échec, cela d'une part à cause des étudiants qui ont, la plupart du temps, refusé les sièges qu'on leur proposait, et d'autre part, à cause du manque évident de bonne volonté de nombreux professeurs." (Allocution du 13 mai 70 devant le patronat vaudois, page 11).

Cet échec, qui exprimait clairement le refus des organismes étudiants de jouer le jeu faussé de la participation, avait totalement isolé le rectorat, impuissant à susciter la collaboration qu'ils souhaitait dans le seul but de faire passer les réformes avec le consentement des étudiants.

Aujourd'hui uniréforme tente de rapporter la responsabilité de cet échec sur l'indifférence des étudiants: "Ne sommes-nous pas les premiers responsables d'une telle situation? Inutile d'accuser les professeurs, la société, le capitalisme voire le rectorat: la faute n'en incombe-t-elle pas uniquement à nous-mêmes qui sommes inorganisés, impuissants, incompetents, en un mot indifférents ?"(Spécial votation).

L'idéologie est claire: puisque les étudiants les plus actifs, organisés dans les divers comités de facultés, ont manifestement refusé la "responsabilité" que le recteur voulait leur faire assumer (et qu'uniréforme se fait un point d'honneur de remplir consciencieusement), uniréforme tente aujourd'hui de venir au secours du recteur en s'appuyant sur la masse des "indifférents", de mobiliser les 3'000 étudiants pour montrer au recteur leur soutien à la participation. Ainsi, loin de proposer des "solutions" pour les étudiants, uniréforme apporte en fait son aide à celles du rectorat .

Leurs "thèses" et celles du rectorat.

Certes, uniréforme souligne ses "divergences" avec le rectorat, proposant en particulier un pouvoir décisionnaire au niveau de la faculté. Ainsi, on tente de faire croire que les étudiants, participant (pour 1/4 !) aux décisions des conseils de facultés, vont pouvoir influencer les autorités universitaires dans un sens plus "progressiste".

En fait, cette solution est purement formelle. D'une part, il est évident que les décisions stratégiques d'importance quant au développement de l'université relèvent des compromis que le rectorat aura su tisser entre les intérêts divergents des différents "groupes de pression" (autorités étatiques, conseil suisse de la science, groupements politiques^{et} industriels, corps enseignant), décisions qui seront tranchées, en dernière instance, par le Grand Conseil. On devine ce qui pourra rester, dans cette macédoine, de "l'influence" des délégués étudiants. Par ailleurs, pour ce qui est des questions de fonctionnement interne, d'aménagement des cours par exemple, la participation des étudiants ne peut servir qu'à cautionner les compromis avares où messieurs les professeurs sauront accorder leurs multiples intérêts particuliers. Bref, l'influence d'uniréforme au travers de la participation ne sera qu'une voix de plus dans la cacophonie de la réforme universitaire.

D'autre part, et c'est le point le plus important, les mesures que préconise uniréforme restent au seul niveau juridique, ne parlent pas du contenu des propositions étudiantes, des revendications qui sont avancées. Or l'alternative réelle est ici la suivante:

- Soit les étudiants avancent des "idées intéressantes", des "propositions constructives" (du point de vue des autorités universitaires), c'est à dire susceptibles d'être acceptées par elles parcequ'elles vont dans le sens de leurs propres "réformes", et dans ce cas, que la voix des étudiants soit consultative ou décisionnaire, celle-ci sera favorablement entendue;
- Soit ils avancent des propositions inacceptables, et dans ce cas leur influence se réduit à une voix dans le désert.

Ainsi, l'alternative ne se situe pas entre uniréforme et le rectorat, entre une forme juridique ou une autre, mais au niveau du contenu des revendications étudiantes entre les solutions "acceptables" par les autorités universitaires et celles qui ne le sont pas.

Mais l'intention d'uniréforme est ici évidente. En faisant croire que les étudiants auront juridiquement, formellement, la possibilité d'influencer les autorités universitaires, ils cherchent en réalité à canaliser les revendications étudiantes vers des propositions "qui aient des chances d'être acceptées" par celles-ci; et sur ce point, ils marchent la main dans la main avec le rectorat.

Un plébiscite inacceptable.

Toute la mystification de ces votations réside en définitive dans le fait qu'uniréforme ne propose rien du tout, ou plus exactement camoufle ce qu'elle propose réellement. En n'invitant les étudiants à se prononcer seulement sur les formes de participation, elle ne donne en effet que l'illusion de décider du contenu des réformes. Qu'importe de savoir si un professeur a des "qualités pédagogiques" ou non!, la véritable question qui nous intéresse est de savoir quel enseignement il diffuse, si un M. Schaler pourra encore impunément se faire passer pour un ponte de l'économie bourgeoise, quelle analyse tel sociologue saura donner de la con-

testation étudiante, etc. Qu'importe de savoir si les étudiants pourront "dialoguer" ou non, "décider" ou non quand on ne sait même pas de quoi ils vont parler. Or, ce que nous voulons savoir, c'est si les étudiants pourront ou non déterminer librement leurs programmes d'examens, choisir leurs branches d'études, décider le sujet d'un séminaire, etc.. Sur tous ces points, il n'est pas besoin de longues palabres, d'autant plus que ces questions ne seront pas tranchées dans les commissions tripartites ou les conseils de facultés, mais dans les séminaires et les cours où les étudiants sauront l'imposer.

Mais il n'est pas étonnant qu'Uniréforme n'aborde pas ces questions; car ce qu'elle attend de l'université, c'est qu'elle adapte le mieux possible les étudiants aux futures professions qu'ils exerceront plus tard: "le fossé n'a cessé de se creuser entre l'université telle qu'elle est et l'université telle qu'elle devrait être pour remplir son rôle dans la société" (allocution devant le patronat vaudois, 13 mai 70, p.2). Et pour combler ce fossé, uniréforme propose une formation différenciée, divisée en cycle propédeutique, études principales et formation plus approfondie (thèse), correspondant exactement au schéma d'études que les milieux influents de l'économie et du pouvoir politique préconisent pour "l'université de demain", permettant de sélectionner, de manière différenciée, les futurs cadres qu'ils auront à engager. On ne s'étonnera pas dès lors qu'uniréforme ne puisse s'attendre qu'à un dialogue positif et constructif, du moins de la part des professeurs les plus enclins à favoriser l'adaptation de l'université aux exigences technocratiques de la "société moderne".

Mais de ce programme, uniréforme ne parle pas. En situant le vote au seul niveau des formes juridiques de la participation, elle propose en réalité un plébiscite inacceptable. Car la "participation" qu'elle propose, c'est celle du dialogue et de la concertation, un dialogue qui n'est possible qu'en acceptant la logique des réformes en cours, qu'en acceptant que "l'université de demain" doive répondre mieux aux exigences de la rationalité capitaliste; or, loin de dire quelles réformes elle propose, uniréforme demande "simplement" aux étudiants de dire oui à sa participation, en la faisant passer pour la "véritable" participation.

Refuser le vote

Il est ainsi évident qu'une telle votation n'a pas de sens: inefficace du point de vue d'une "réelle" participation (seul le rectorat est en mesure d'en déterminer la validité), elle n'est rien d'autre qu'un plébiscite à la participation telle que la conçoit uniréforme. Dès lors ce n'est pas oui ou non que les étudiants doivent répondre aux propositions d'uniréforme, c'est non au vote qu'elle propose, c'est-à-dire l'abstention.

Mais le refus du vote ne suffit pas. Car s'ils n'acceptent pas ce type de participation, les étudiants doivent se donner, de manière autonome, les moyens de transformer l'enseignement universitaire selon des critères qu'ils détermineront eux-mêmes pour le soustraire, partout où cela sera possible, aux exigences de ceux qui veulent en faire l'instrument de la rationalité néo-capitaliste. Ceci en organisant, par exemple, des séminaires sous contrôle étudiant et en faisant accepter ce travail comme préparation aux examens en exigeant du professeur qu'il interroge sur le thème de ce séminaire. Mais également en instaurant, dans l'université, le libre débat sur tous les problèmes, non seulement "étudiants" (comme si cela existait...), mais aussi politiques et sociaux. Bref, en faisant de l'université un instrument du libre débat et d'une recherche dont seuls les étudiants et les professeurs sont habilités à définir les critères et les options.

le 16 juin 1970

COMITE UNI-BRECHE

UNI-BRECHE N°4 VA PARAITRE CES PROCHAINS JOURS ET SERA
EN VENTE DANS L'UNIVERSITE OU A L'ADRES-
SE DE "LA BRECHE" (case postale 1000
Lausanne 20 sévelin)

au sommaire:

- uniréforme et les patrons vaudois
 - réponse à l'article d'E. Germain sur "les origines de la pensée dialectique" (paru dans uni-brèche 3)
 - réponse à l'article d'A. Gavillet sur Malraux (paru dans uni-brèche 2)
 - biologie et politique
 - la politique du conseil suisse de la science
 - les livres récents
 - etc...
-

le comité uni-brèche se réunit chaque semaine le jeudi de 18h. à 20h. - pour les rendez-vous précis, adressez-vous à "la brèche" ou à l'un de ses membres dans l'université

" VOUS QUI ENTREZ ICI, LAISSEZ LA TOUTE ESPÉRANCE "

Vous qui entrez ici, vous êtes certainement passablement désorientés. Aussi M. Guisan est-il un doyen accueillant: M. Guisan va vous informer sur vos futurs études en Faculté des Lettres. Que va vous dire M. Guisan? En gros ceci:

- qu'il est très heureux de vous souhaiter la bienvenue
- que la Faculté des Lettres n'est plus le Gymnase et que les études universitaires ont une "mission culturelle" à remplir dont la Faculté des Lettres est l'un des respectables dépositaires
- que pour pouvoir remplir cette vénérable mission, la Faculté organise vos études de la façon suivante, afin que vous ne vous perdiez pas en cours de route:
 - a) vous devrez tout d'abord remplir une série de papiers que vous remettrez au secrétariat de l'université ou que vous irez présenter à quelque professeur paternaliste et distant
 - b) ensuite vous devrez accomplir un nombre déterminé de travaux et de séminaires (explications de textes, thèmes et versions, abondante listes de lectures plus ou moins obligatoires)
 - c) pour tous les travaux que vous aurez patiemment élaborés puis présentés, les professeurs vous octroyeront une signature sur le carnet scolaire (pardon... carnet de Faculté)
 - d) si vous avez fait tout ça, vous serez autorisés à vous présenter dans une année à une "épreuve de contrôle", amical entretien au cours duquel les professeurs vous feront savoir si vous êtes "aptes à poursuivre vos études" après vous avoir posé quelques questions hautement significatives de votre quotient intellectuel telles que: en quelle année est né Milton? quels sont les noms des académiciens français? etc. (questions de l'année dernière)
 - e) si vous êtes considérés comme "aptes au service", la Faculté vous encouragera à venir vous présenter l'année suivante en demi-licence après avoir accompli une nouvelle série de travaux et rempli de nouvelles cases de signatures

f) une fois passés tous ces barrages, vous serez déjà des "grands", on exigera davantage de vous, vous pourrez être promu de l'explication de texte à la dissertation; mais de toutes façons, on vous fera bien comprendre que votre "travail personnel" peut attendre les "études ~~xxx~~ post-universitaires", que vous ne suivrez pas dans votre grande majorité parce que vous en aurez par-dessus la tête de l'académisme, que vous aurez envie de vous installer à votre compte, et que, quoi que vous en disiez aujourd'hui, vous vous retrouverez devant une classe de 20 à 30 gamins auxquels vous ferez faire... des explications de texte, des thèmes, des versions, etc..

- après vos questions, M. Guisan vous fera encore savoir que vous pourrez toujours venir le voir si vous avez des problèmes; ce qui n'est pas vrai, parce que M. Guisan est un homme très occupé et que de toutes façons, il ne pourra que vous répéter la même chose.

Voilà ce que vous dira M. Guisan, et s'il ne le vous dit pas, vous ne tarderez pas à vous en rendre compte. Parce que la Faculté des Lettres ne sera bientôt plus une faculté, mais une Ecole Normale supérieure préparant les futurs enseignants du secondaire, et ceci pour deux raisons essentielles:

1. l'Etat a besoin d'une masse d'enseignants secondaires et ne peut plus tolérer que les étudiants traînent à poursuivre des études qui les intéresseraient; il lui faut au contraire une faculté qui vous drille à l'explication de texte, au thème et à la version, bref, aux exigences de votre future profession
2. la Faculté ne dispose pas de crédits suffisants pour permettre un réel enseignement universitaire (bibliothèques bien achalandées, démultiplication des chaires, possibilité de choisir ses cours, etc.) les 14% de croissance du budget de la Faculté, "minimum vital" qui n'aurait permis que de perpétuer la situation actuelle, ont été ramenés à 12%; la faculté ne peut donc que "rentabiliser" son enseignement en l'organisant comme à l'école

Vous le découvrirez ces prochaines semaines lorsqu'on vous "apprendra" qu'une explication de texte s'"organise" comme vos études: introduction, vocabulaire, plan, composition, intérêt(sic) du texte, style, conclusion.

Pour nous, Comité d'Action, nous refusons que les étudiants se laissent embrigader de cette manière dans un processus qu'ils ne peuvent contrôler, qui détruit tout travail intellectuel productif et qui ne permet même pas (surtout pas) de discuter du rôle qu'on nous apprend à jouer ici: celui du futur "pédagogue" qui ne connaît de son métier que les poncifs de l'histoire universelle et littéraire et les schémas de l'explication de textes.

C'EST POURQUOI NOUS VOUS INVITONS A UN AUTRE TYPE D'"INFORMATION" SUR LA FACULTE DES LETTRES. SUR LES ETUDES TELLES QU'ELLES SE DEROULENT REELLEMENT ET SUR LES ALTERNATIVES QUE NOUS PROPOSONS AUX ETUDIANTS

MERCREDI 21 OCTOBRE A 17h AUDITOIRE III TER (tout en haut de l'Ancienne Académie)

DEJA DE L'AGITATION !

" Vous qui entrez ici, laissez-là toute espérance. " (Dante)

Nouveaux étudiants

vos anciens vous saluent et vous disent :

Les autorités de l'Ecole qui vous ont très officiellement convoqués à cette assemblée conformément à leurs traditions ne vont ni vous expliquer, ce qu'est l'Ecole des SSP, sa place aujourd'hui dans l'Université, ses difficultés budgétaires, les menaces qui pèsent sur son programme d'enseignement et son avenir, ni vous tenir un discours politique; non parce qu'on ne fait pas de politique à l'Université, mais parce que les professeurs en question se tirent dans les jambes à ce sujet et veulent rester dignes face à leur futur auditoire et perpétuer ainsi le fameux mythe de la neutralité et de la transcendance de la science.

Ils vous diront à peu près ce ci :

L'Ecole des SSP est heureuse de vous accueillir, elle vous signale que vous n'êtes plus au gymnase mais à l'Université, que votre façon de travailler doit changer, que vous devez vous adapter très rapidement. M. Aguet vous parlera de sa bibliothèque, de la manière d'emprunter les livres, de consulter les fichiers; M. Lasserre vous dira avec lui qu'ils sont prêts à vous recevoir dans leur bureau (sur rendez-vous) et à satisfaire le plus possible vos revendications. Notez encore qu'ils vous parleront de l'assiduité nécessaire aux cours condition sine qua non pour faire de bons examens. Ainsi, ils pourront éviter de vous dire que les séminaires que vous aurez sont souvent des cours ex-cathedra, que les cours ex-cathedra sont du style conférence internationale et que de toute façon la responsabilité de cet imbroglio incombe aux étudiants de par trop passifs ou contestataires. Mais n'en disons pas plus, votre opinion ne tardera pas à rejoindre la notre.

QUE DOIT - ON VRAIMENT SAVOIR ET QUE PROPOSENT LES ETUDIANTS ?

Durant l'année académique 1969-1970, l'Udespo (union des étudiants en sciences politiques) comité-bidon a été dissous, l'Alespo (assemblée libre des étudiants en sciences politiques), manifestation du refus des étudiants de garder des structures corporatistes et participationnistes s'est créé ensuite.

Cette assemblée, style spontex, n'a survécu que quelques semaines. Pourquoi?

Par absence de programme précis, d'une part et lacune quant à l'organisation et les perspectives concrètes d'autre part.

Aujourd'hui face au sous-développement universitaire, aux tentatives démagogiques des autorités de récupérer la masse des étudiants et de l'appriivoiser avec le soutien des nouveaux valets d'Uniréforme, nous répondons par la création d'un comité d'action (commun avec les sociologues) dont le but est d'organiser les étudiants à partir de revendications précises sur les cours, les séminaires et les examens, ceci dans un premier temps et avec l'efficacité maximum. Le comité d'action SSP agira de concert avec d'autres CA (Lettres) et proposera une alternative à la réorganisation de l'AGE, par une fédération de CA.

NOTRE PROGRAMME.

- parution d'un document SSP cette semaine.
- assemblée générale, lundi 2 nov.70 à 18h15 à 1. aud. I, Ecole SSP. Vuillemermet 3.
(vous êtes tous invités, quelle que soit votre année.)

Au cours de cette assemblée, le document sera discuté et soumis au vote et le programme du Ca arrêté.

MONSIEUR SCHALLER PROVOQUE

Au moins M.Schaller est clair et attaque de front.

Lors de la première séance de son séminaire d'économie politique, il a déclaré sans ambages qu'il ne tolérerait aucune contestation de ses cours, aucun débat idéologique dans les séminaires; l'étudiant rapporteur aura dix minutes, et dix minutes seulement pour exposer son sujet. La parole lui sera immédiatement retirée s'il sort des limites de l'"économie pure" et s'aventure à faire de la "propagande idéologique ou politique". Qui déterminera ce qui est "économie pure" et ce qui est "propagande idéologique ou politique"? M.Schaller, évidemment. Bref, M.Schaller refuse toute liberté de discussion scientifique dans ses cours et séminaires et interdit l'expression d'idées différentes de celles qu'il enseigne.

Cette conception policière du travail universitaire n'étonne pas si l'on connaît le personnage. M.Schaller est tout, sauf un "économiste pur". Il est depuis de nombreuses années un militant politique actif, idéologue d'une certaine extrême-droite nationaliste et militariste. Sa thèse de doctorat ("De la charité privée aux droits économiques et sociaux du citoyen", La Baconnière, 1950) n'a-t-elle pas été préfacée par Thierry Maulnier, célèbre écrivain français fascisant, aujourd'hui ardent propagandiste des colonels grecs? Le Major Schaller est de ces milieux militaires suisses agités d'un anti-communisme pathologique, impatient de cogner dur sur tous les "subversifs": pacifistes, gauchistes, chevelus, objecteurs de conscience, grévistes, communistes et autres métèques, afin de défendre l'Ordre, l'Autorité, l'Obéissance, la Discipline, la Patrie et toutes les Saintes Valeurs de l'Occident chrétien menacé par le complot international.

"Miner la foi d'un peuple dans ses institutions politiques, ruiner la confiance qu'il place dans ses chefs politiques et militaires. exacerber la lutte des classes, forger de toutes pièces d'irréductibles oppositions entre les races et les "ethnies", ébranler la foi religieuse, affaiblir les liens de la famille, faire naître partout la méfiance, le doute et le scepticisme, tout cela n'est plus, vu sous l'angle de la guerre idéologique, se livrer à une action de nature politique ou sociale: c'est commettre un sabotage militaire, sciemment et en toute logique".

(Revue militaire suisse, avril 1968, p.184; "Des buts et de la nature de l'information au service militaire." F.X.Schaller)

Officier d'Armée et Foyer (1), M. Schaller travaille activement dans la section vaudoise de la Société suisse des Officiers, section qui s'est essentiellement occupée ces dernières années de défense psychologique et d'objection de conscience. Autant

(1) service de propagande de l'armée suisse chargé de la "défense spirituelle", c'est à dire de l'embrigadement idéologique des soldats et de l'éradication systématique de toute pensée indépendante et critique dans la troupe.

dire qu'il est spécialiste du débat scientifique et de la discussion théorique ouverte.

C'est ce même Major Schaller, chasseur de sorcières de la vieille époque, qui depuis des mois demande au Sénat l'interdiction des groupements politiques (comme le Comité Uni-Brèche), s'inscrivant en cela parfaitement dans la politique du Rectorat fort d'élimination des étudiants contestataires qui, en mettant à nu la crise universitaire et en posant les véritables problèmes du développement de l'Université, sont un obstacle à la "rationalisation" et à la "participation" que le Rectorat cherche à imposer.

Pour nous, fédération des CA, nous défendrons systématiquement, contre ces attaques du Colonel Rivier ou du Major Schaller, la liberté politique, la liberté de discussion idéologique et scientifique, la liberté d'expression en général dans l'Université. Depuis trop d'années, M. Schaller profite de la naïveté de son auditoire, ébahi par le brio de son discours, exerce un terrorisme intellectuel visant à balayer malhonnêtement les doctrines économiques avec lesquelles il n'est pas d'accord, en les déformant ou en calomniant leurs auteurs, et à bloquer tout débat sur le fond de son enseignement, soit en coupant court, soit en ridiculisant toute critique qui lui serait adressée.

L'économie politique est bel et bien une science, mais toute théorie de science économique (et celle de M. Schaller ne fait pas exception) est intimement liée à un contenu politique et idéologique sans lequel elle est incompréhensible. Les mesures "purement économiques" de Schacht, économiste de Hitler que M. Schaller admire tant et dont il parle abondamment (cf, Gaz. de Lausanne 12 juin 1970, "Schacht le praticien",) sont incompréhensibles si l'on ne tient pas compte de la destruction en 1933 des organisations ouvrières, partis et syndicats, et de la liquidation physique de leurs cadres par les hordes nazies, crimes que M. Schaller se garde bien de rappeler.

M. Schaller n'entretient cette notion mystificatrice "d'économie pure" que pour pouvoir prêcher sa propre idéologie politique et sociale, faire l'apologie des structures sociales existantes, qu'il est inutile de critiquer puisque, selon ses dires, "chacun y a librement adhéré" (Revue militaire suisse, idem).

Pour la fédération des CA, il s'agit de mettre fin au monopole de l'enseignement de l'économie politique que détient M. Schaller dans l'Université (comme à la radio romande et dans une certaine presse d'ailleurs), et à ses méthodes policières, afin d'assurer une véritable vitalité de l'enseignement et de la recherche scientifique en économie politique à l'Université de Lausanne.

LIBERTE DE CRITIQUE ET DROIT DE PAROLE AU SEMINAIRE ET AU COURS DE M. SCHALLER !
LIBERTE POLITIQUE A L'UNIVERSITE

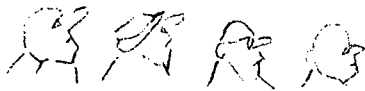
Si M. Schaller a le courage de ses opinions, nous l'invitons à ouvrir le débat, à partir de ce tract, lors de son cours, le mardi 10 nov. de 14h à 16h.
La fédération des CA sera présente.

3 nov 1970

Fédération des CA

Jules et J. Schaller Remanence

FAU / 1170



Il y a ceux qui posent des questions en connaissant la réponse pour me mettre dans l'embarras ... et ceux, avec qui je dialoguerai, qui ne connaissent pas les réponses et qui ne sont pas ici pour remettre en cause ce que je dis.

" DEVANT LA VIOLENCE ET LA FASCISME, JE NE CEDERAI PAS" (M.Schaller dixit)

S'adressant à M.Schaller ayant le début du cours de cet après-midi, un étudiant de la Fédération des Comités d'Action, F.Gonseith, lui a demandé l'autorisation de disposer du micro durant la pose de trois heures. Il voulait en effet expliquer à l'ensemble de l'auditoire au nom de la Fédération les points suivants:

1. Le tract distribué la semaine passée ("M.Schaller provoque") visait non pas à attaquer la personnalité du professeur mais à mettre en évidence le rôle officiel que joue M.Schaller en dehors de l'université et à quel courant politico-économique il se rattache. Ceci montrait clairement, sur la base de citations, que M.Schaller n'est pas et ne peut pas être un économiste "pur".
2. Pour cette raison, (le fait que M.Schaller se cache derrière le rideau de "l'économie pure" pour diffuser une certaine conception de la société aussi bien que de l'économie,), la Fédération des CA demandait qu'il soit possible à l'intérieur des cours et des séminaires de M.Schaller d'ouvrir la discussion et d'accepter la controverse.
3. L'étudiant voulait informer encore que le CA SSP poursuivait dans son programme l'élaboration d'une critique des conceptions de M.Schaller, qu'il tentera par la suite d'exposer dans les cours.

M.Schaller a formellement refusé d'accorder à ce représentant de la Fédération des CA le droit de parler lors de la pause. Se fondant entre autre sur l'argumentation suivante: "devant la violence et le fascisme, je ne céderai pas", ajoutant en substance que le climat actuel ne lui permettait pas d'accepter des "troubles". Selon lui, la pause - faisant partie de son cours-, est consacrée à répondre aux questions des étudiants...

A nouveau M.Schaller refuse aux étudiants le droit le plus élémentaire à la parole, en même temps qu'il en profite pour les discréditer et déformer leurs propos (il a annoncé hier encore que nous viendrions "saboter" son cours-...).

Nous ne céderons pas devant ces mesures, et défendrons le droit à la liberté d'expression dans l'université.

La Fédération des CA est composée des CA de Lettres, SSP, d'étudiants en Théologie, Sciences, Médecine, HEC. L'adhésion aux CA est libre. Les bureaux responsables, nommés par les membres et révocables en tout temps, en dont les noms ont été publiés, représentent les CA vis à vis de l'extérieur. Ils ne sont pas anonymes et les autorités le savent bien, qui prennent déjà des mesures disciplinaires à leur égard (les étudiants étrangers en particulier).

FEDERATION DES COMITES D'ACTION

NOUS SOMMES TOUS DES TRUBLIONS !

Le 20 novembre 1970, Michel Thévenaz, étudiant en Lettres et membre du Comité Uni-Brèche, est cité à comparaître devant une Commission de discipline mise sur pied par le Rectorat, dans le cadre d'une enquête concernant son "activité au sein du Comité Uni-Brèche et notamment les manifestations constituant une propagande politique" (il) aurait organisées dans les locaux de l'Université".

Quelles sont ces "infractions répétées" dont s'est rendu coupable notre camarade ?

En mai 1970, le CUB appelait à un meeting de protestation contre l'invasion US au Cambodge, meeting qui devait se tenir à l'intérieur de l'université. Conformément à sa fonction policière, M. Pélisset, directeur administratif, intervint en tentant d'interdire la réunion au nom du fameux article 96 bis du règlement de l'Université (les locaux universitaires ne peuvent être utilisés à des fins de propagande politique). Constatant que les étudiants présents passaient outre, M. Pélisset se transforma en photographe, puis avertit les "auteurs de trouble" qu'il ferait rapport au Rectorat. L'interdiction des autorités universitaires fit que le meeting prévu se mua en discussion sur la défense nécessaire du droit d'expression politique des étudiants à l'Université, au terme de laquelle 90 étudiants se déclarèrent, par écrit, co-responsables de la tenue du meeting. Quelques jours plus tard se constitua même un Comité anti-répression composé de 8 représentants étudiants et de deux professeurs.

Aujourd'hui, cinq mois plus tard, les autorités universitaires ripostent, fidèles à la vieille technique répressive (aussi vieille à vrai dire que la répression), qui consiste à trouver un "meneur" à qui l'on fera "endosser" l'entière responsabilité du "délit". Face à cette évidente mesure d'intimidation, nous, étudiants de la Fédération des Comités d'action, nous posons les questions suivantes :

- quel est le statut de cette Commission de discipline ?
- quels sont les moyens de défense à disposition du prévenu ?
- quelles sont ses possibilités de recours ?
- quelle définition de la "politique" le Rectorat utilise-t-il quand, simultanément, il interdit un meeting du CUB, et qu'il :
 - est bien placé pour savoir que la gestion et le développement de notre université dépendent essentiellement des choix que font les forces politiques du pays en matière de politique universitaire
 - autorise M. Pradervand, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, à diffuser son programme de politique universitaire à l'occasion du Dies academicus
 - permet aux professeurs de diffuser des cours qui, manifestement, ne sauraient être vierges de toute option politique

L'Université n'est pas un îlot d'apolitisme, isolé de tout contexte social. Interdire de façon unilatérale un débat politique au sein de l'Université est une mesure absolument injustifiable. La liberté d'expression est un droit fondamental dont les étudiants doivent jouir, tout comme M. Pradervand, sur leur lieu de travail même.

C'est pourquoi la Fédération des CA proteste contre la convocation de Michel Thévenaz devant la commission de discipline. Elle exige la publicité des débats de cette commission, refuse toute sanction prise contre notre camarade "trublion", et réaffirme sa détermination, exprimée dans la plateforme qu'elle proposa pour une Fédération autonome des étudiants, de défendre la liberté d'expression, de réunion et d'organisation à l'intérieur de l'Université.

Dans l'immédiat, la Fédération des CA convoque tous les étudiants, assistants et professeurs à une

ASSEMBLEE GENERALE, LE LUNDI 30 NOVEMBRE à 17h, AUDITOIRE XVI (Rumine)

au cours de laquelle seront prises les mesures nécessaires à la défense de notre camarade et du droit d'expression politique à l'Université.

SOLIDARITE AVEC NOTRE CAMARADE !

le 26 novembre 1970
Fédération des CA

A.E.M.L.

Comité : Barraud, Givel, Lanini

REPONSE A UX A UTEURS DE LA CIRCULAIRE: "UNE QUESTION CAPITALE"

Information aux membres de l'AEML

Art.2 L'AEML a pour but de défendre les intérêts de ses membres, de provoquer la prise de conscience par l'étudiant de son rôle dans la faculté et l'Université.

Art. 8. Le conseil est le centre des débats, des décisions et des actions que doit mener l'AEML...

- - - -

Ces deux articles de nos statuts, pris comme préambule à la circulaire que viennent de distribuer "quelques" membres de notre association, supportent différentes interprétations. Celle de l'actuel comité de l'AEML est dans la ligne qu'il s'est fixée en posant sa candidature en juin dernier.

Pour lui en effet, se tenir coi face à la votation sur l'AGE ne signifie nullement "avoir peur de toute interprétation politique", mais est plutôt le seul moyen de représenter valablement les intérêts d'une masse aussi hétérogène que celle de nos 850 membres. Si une information devait être faite au sujet de cette votation, elle ne pouvait l'être que de la part de ses instigateurs, ce qui a par ailleurs été fait.

Pour nous, la défense des intérêts de nos membres signifie avant tout concentrer au maximum nos moyens dans des entreprises positives et concrètes pour le bénéfice de l'ensemble des étudiants plutôt que d'organiser à tout bras des réunions de conseil à mini-participation pour informer et y discuter de sujets qui ne passionnent qu'un auditoire restreint.

Dans le même état d'esprit, provoquer la prise de conscience de son rôle, par l'étudiant, dans la faculté et à l'université, signifie pour nous intéresser et renseigner nos camarades sur des problèmes fondamentaux concernant l'évolution de leur formation et de leur profession future.

C'est dans cette optique que l'on doit concevoir une association comme la nôtre, et force est de reconnaître que pour l'étudiant normalement constitué, ces problèmes l'emportent de loin sur une discussion fleuve concernant, par exemple, le budget de l'Université établi par le rectorat à l'intention du sénat.

Nous avons accordé un auditoire à un groupe de 4 étudiants indépendants, représentant des idées différentes, qui, sous l'égide d'un responsable, désiraient organiser une séance d'information. Or, non seulement les conditions dont nous avons convenu mutuellement, n'ont pas été remplies, mais encore nous nous sommes trouvés devant une entreprise visant à faire endosser à l'AEML, la responsabilité de diffuser les idées et l'idéologie de la "fédération des comités d'action"(fca).

Ces quelques étudiants en effet appelèrent leur réunion:"assemblée générale" (seul le comité peut en convoquer une, cf statuts), et de 3 ou 4, ils devinrent fca. Nous ne pouvions dès lors plus donner satisfaction à leur requête, car pour les raisons expliquées plus haut, nous n'aurions plus fait preuve de la neutralité et de l'objectivité que nous estimons devoir à l'ensemble des membres de l'AEML.

La réaction suscitée par notre décision est d'ailleurs significative:"nous allons maintenant employer d'autres moyens et ferons sauter les statuts de l'AEML." Qui peut encore douter que nous sommes en face d'une action concertée dont le but n'échappe à personne?

Quant à l'AGE, lorsqu'il s'agissait de créer un groupement d'étudiants chargés des services sociaux et administratifs, la fca et ses meneurs se sont montrés des plus discrets ! Une telle tâche était évidemment incompatible avec le combat révolutionnaire ! L'AEML, elle, a proposé ses services. L'alternative concernant l'AGE est un subtil mélange d'idées et de principes de contestation permanente complètement utopiques où éclate l'immaturité politique de leurs auteurs (=fca).

En conclusion à cette histoire idiote, le comité recommande vivement aux membres de l'AEML de participer à la votation sur l'AGE, leur laissant un libre choix quant à la meilleure solution proposée. Avec Arthur Koestler, nous faisons nôtre cet adage:" la maturité des masses consiste en leur capacité de reconnaître leurs propres intérêts".

comité AEML.

CETTE CIRCULAIRE N'EST QU'UNE MISE AU POINT. ELLE NE DOIT NULLEMENT DECLANCHER UNE AVALANCHE DE PETITES SOEURS; NOUS N'EN AVONS NI LE TEMPS NI LE GOUT

10.12.70

CONVOCAATION

Etudiants de la section de physique, 1ère, 2ème, 3ème, 4ème année et diplômants.

Assemblée des étudiants:

JEUDI 10 DECEMBRE
17⁰⁰ AUDITOIRE XIV

(de 17 à 19h. au max!)

Pour les gens de Dorigny, des voitures seront à 16⁵⁰ devant l'entrée principale.

Renseignements plus détaillés auprès des "délégués" de classe.

Ordre du jour.

- 1.- Brèves considérations au sujet de l'assemblée plénière du 26 novembre à Dorigny.
- 2.- a) Nominations aux différentes fonctions:
 - comité de Faculté (2 types)
 - commissions tripartites de section
 - de IPE
 - de IPN
- b) Constitution d'un "comité de section opérationnel."
- 3)- Scindement en petits groupes et discussion des différents problèmes propres à chaque année, puis mise en commun.

On peut terminer la soirée en allant (ceux qui le désirent) claper ensemble quelque part...

Il est clair que la présence de chacun est indispensable, afin que les différents délégués soient vraiment représentatifs.

De plus le fait de faire bloc et d'avoir un minimum d'organisation est la seule façon d'être pris au sérieux par les profs et d'avoir du poids.

A bientôt donc!

Probst 26 02 33
 Van Singer 28 32 12
 Gsponer 32 24 02
 Giovannoni 33 11 95

4) Piff entre diplôme et licence
 5) Ruben de Mohi 5-7